

الإستراتيجية الوطنية للشمول المالي
Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2022



RAPPORT ANNUEL

Exercice 2022

Table des matières

Abréviation	6
Liste des figures	7
Liste des tableaux	8
Mot introductif	9
Partie I :	
Pilotage de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière	11
A. Pilotage des organes de gouvernance.....	13
1. Conseil National d'Inclusion Financière.....	13
2. Comité Stratégique.....	14
3. Comité du Pilotage et de Coordination	15
B. Mobilisation de l'assistance technique	18
1. Autonomisation économique de la femme rurale	18
2. Education digitale	19
3. Revue de la feuille de route des offres bancaires.....	20
C. Participation aux événements internationaux.....	21
D. Indicateurs de performance	22
Partie II :	
Etat d'avancement de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière	23
A. Avancement des travaux de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.....	25
1. Faits marquants.....	25
2. Indicateurs de suivi	33
B. Evaluation des dimensions de l'inclusion financière	34
1. Dimension « Accès ».....	34
2. Dimension « Usage »	38
Partie III :	
Défis et perspectives	49

Abréviation

ACAPS	: Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
ADD	: Agence de Développement du Digital
AFI	: Alliance pour l'Inclusion Financière
AMC	: Associations de micro-crédit
AMMC	: Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMO	: Assurance Maladie Obligatoire
ANLCA	: Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme
APEP	: Association Professionnelle des Etablissements de Paiement
BAM	: Bank Al-Maghrib
BERD	: Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BM	: Banque Mondiale
CCIS	: Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services
CGAP	: Consultative Group to Assist the Poor
CNIF	: Conseil National de l'Inclusion Financière
CMS	: Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPC	: Comité de Pilotage et de Coordination
CS	: Comité Stratégique
CR	: Commune rurale
DTFE	: Direction du Trésor et des Finances Extérieures
FII	: Fonds Innov Invest
FISPLG	: Financial Inclusion Strategy Peer Learning Group
FMEF	: Fondation Marocaine pour l'Education Financière
FMSAR	: Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance
FNAM	: Fédération Nationale des Associations de Microcrédit
FPCT	: Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GCAM	: Groupe Crédit Agricole du Maroc
GIZ	: Coopération Allemande
GPBM	: Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GP2M	: Groupement du Paiement Mobile Maroc
IMF	: Institution de Microfinance
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MIPEEC	: Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OPCC	: Organismes de Placement Collectif en Capital
PAR	: Portefeuille à Risque
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement
RSU	: Registre Social Unifié
SCIF	: Système de Cartographie de l'Inclusion Financière
SFI	: Société Financière Internationale
SGG	: Secrétariat Général du Gouvernement
SNIF	: Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
TPE	: Très Petite Entreprise

Liste des figures

Figure 1 :	
Répartition des points d'accès bancaire combinée avec l'indicateur « nombre de points d'accès par 10 000 habitants ».....	35
Figure 2 :	
Répartition des comptes de paiement par région.....	39
Figure 3 :	
Notoriété et pénétration des services financiers (cas des particuliers)	41
Figure 4 :	
Perception des particuliers vis-à-vis de la complexité des procédures de souscription des produits d'assurance	42
Figure 5 :	
Notoriété et pénétration des services financiers (cas des TPE).....	43
Figure 6 :	
Répartition des détenteurs de comptes bancaires par tranche d'âge	44
Figure 7 :	
Répartition des personnes détenteurs de crédit par catégorie à fin 2022.....	44
Figure 8 :	
Pourcentage des adultes détenant un compte auprès d'un organisme financier au Maroc.....	46
Figure 9 :	
Principaux obstacles pour la détention de comptes (en % des adultes n'ayant pas de compte)...	48
Figure 10 :	
% des adultes ayant effectué une épargne	48
Figure 11 :	
% des adultes ayant effectué un emprunt.....	48
Figure 12 :	
Principaux modes d'épargne (% adultes).....	48
Figure 13 :	
Principales sources d'emprunt (% adultes).....	48
Figure 14 :	
Pourcentage des adultes ayant effectué des paiements numériques	49

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des points d'accès par région et milieu à fin 2022	34
Tableau 2 : Couverture régionale par le réseau des établissements de paiement à fin 2022.....	35
Tableau 3 : Evolution du réseau bancaire.....	35
Tableau 4 : Ouvertures et fermetures des points d'accès des établissements de paiement par région et milieu.....	36
Tableau 5 : Ouvertures et fermetures des points d'accès bancaires par région et milieu	36
Tableau 6 : Répartition régionale des communes rurales non-couvertes	37
Tableau 7 : Evolution des indicateurs par rapport aux objectifs fixé.....	38
Tableau 8 : Répartition des comptes de paiement.....	38
Tableau 9 : Evolution de la part des adultes ayant de M-Wallet.....	39
Tableau 10 : Répartition des détenteurs de comptes par genre et milieu à fin 2022	44
Tableau 11 : Répartition des détenteurs par tranche d'âge et par genre	44
Tableau 12 : Répartition des détenteurs des comptes d'épargne à fin 2022	44
Tableau 13 : Répartition du taux des bénéficiaires des crédits consommation par rapport à la population totale à fin 2022	45
Tableau 14 : Répartition du taux des bénéficiaires des crédits immobiliers par rapport à la population totale à fin 2022	45
Tableau 15 : Taux d'usage par catégorie de crédit et par profil de bénéficiaires	45
Tableau 16 : Evolution des indicateurs de mesure.....	46

Mot introductif

Le Maroc, à l'instar de la majorité des pays dans le monde, a été confronté ces dernières années à de nombreux chocs d'envergure, notamment la crise sanitaire et la forte montée de l'inflation liée en partie au conflit en Ukraine. De surcroît, le pays fait face à des sécheresses récurrentes qui impactent fortement la production agricole et accentuent le niveau du stress hydrique.

Face à une telle situation, les autorités marocaines poursuivent leurs efforts de réforme et de lancement de chantiers structurants et ce, parallèlement à de nombreuses mesures de soutien aux ménages et d'aide à la production de certains biens et services. Tout en œuvrant à réunir les conditions propices à l'accélération de la croissance, elles font du développement social et de la réduction des inégalités, des axes prioritaires de l'action publique et ce, conformément aux orientations édictées par Sa Majesté Le Roi à cet égard.

C'est dans ce contexte que s'est poursuivie la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. Le Ministère de l'Economie et des Finances, Bank Al-Maghrib et les différentes parties prenantes ont continué leurs initiatives, notamment en faveur des segments les plus défavorisés. Ces efforts ont permis des avancées notables au niveau des leviers de la Stratégie, portant ainsi le taux d'avancement de sa mise en œuvre à 66% en 2022.

En ce qui concerne en particulier le « Paiement Mobile et la Dématérialisation des Paiements », les efforts se sont poursuivis sur plusieurs volets pour étendre le réseau de paiement et d'acceptation à l'échelle nationale. Ainsi, les parties prenantes de la SNIF ont veillé à la coordination des initiatives entre les acteurs de l'écosystème pour accélérer la digitalisation des paiements, notamment gouvernementaux, dans le cadre du chantier de la généralisation de la protection sociale. Parallèlement, le GP2M a continué ses efforts pour la promotion de la marque MarocPay avec un plan de communication dédié, tout en capitalisant sur son partenariat avec l'Agence de Développement du Digital.

Dans le domaine de la « Microfinance », après l'adoption de la loi n°50-20 en juillet 2021, les travaux d'élaboration des textes d'application et du cadre prudentiel y afférent se sont poursuivis tout au long de l'année 2022.

Le levier « Assurance Inclusive » a également connu des réalisations notables, notamment à la suite de l'amendement de la circulaire générale de l'ACAPS permettant d'étendre le périmètre de distribution des produits d'assurance aux établissements de paiement. De même, des mesures spécifiques ont été entreprises en faveur de l'InsurTech, avec l'élaboration d'une feuille de route pour la promotion de la digitalisation au sein du secteur de l'assurance.

Concernant les « Offres Bancaires », outre les efforts des établissements bancaires pour élargir l'inclusion financière des particuliers et des TPME, une mission de revue de la feuille de route a été lancée par les organes de gouvernance de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. Les priorités du levier ont été ainsi réajustées compte tenu de l'évolution du contexte et de l'échéance de la première phase de la Stratégie.

Quant aux « Outils d'aide au financement des TPE & Start-ups », les discussions se sont poursuivies entre Bank Al-Maghrib, le Ministère des Finances et le SGG pour faire aboutir le projet de loi sur les Bureaux d'Information sur le Crédit. Parallèlement, les autorités concernées ont continué d'œuvrer à la mise en place de mécanismes additionnels de financement des TPE, en particulier le crowdfunding, les fonds de dettes et les OPCC.

En soutien à l'ensemble de ces leviers, la Fondation Marocaine d'Education Financière a continué à développer ses programmes en concertation avec les parties prenantes et ce, conformément au recadrage des priorités et des besoins opérés par les organes de gouvernance de la Stratégie.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a entamé des études ciblées afin de mieux orienter le processus de mise en œuvre et compléter le dispositif de suivi et d'évaluation de la Stratégie sur la base de données fiables relatives notamment à la dimension « qualité » de l'inclusion financière. À cet effet, deux nouveaux projets ont été lancés courant l'année 2022. Il s'agit de l'enquête « Mystery Shopping » visant à évaluer la qualité de la relation entre les établissements et les clients et de la conception d'un baromètre de la « capacité financière » pour mesurer les connaissances, compétences, attitudes et comportements financiers des Marocains.

Au total, sous le pilotage du Ministère de l'Economie et des Finances et de Bank Al-Maghrib, les parties prenantes ont poursuivi le déploiement de la Stratégie avec comme ambition de promouvoir l'inclusion financière en faveur d'un système financier et d'une croissance économique plus inclusifs et au final assurer de meilleures conditions de vie à toutes les catégories de la population dans notre pays.

PARTIE I :
PILOTAGE DE LA MISE EN
ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
NATIONALE D'INCLUSION
FINANCIÈRE

A. Pilotage des organes de gouvernance

1. Conseil National d'Inclusion Financière

Etant une instance de cadrage stratégique, le Conseil National d'Inclusion Financière (CNIF) veille à un suivi périodique de l'état d'avancement de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière afin de garantir la mise en œuvre tout en assurant la coordination et la cohérence avec les politiques sectorielles.

C'est dans ce cadre que le Conseil a tenu sa troisième réunion le 13 avril 2022 lors de laquelle le rôle de l'inclusion financière en tant que pilier incontournable des programmes gouvernementaux visant l'inclusion économique et sociale a été rappelé notamment compte tenu du contexte difficile marqué par les effets de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine.

Présidée par Madame la Ministre de l'Economie et des Finances, la réunion a été une opportunité pour se féliciter des réalisations majeures au profit des populations vulnérables et des TPE, dont l'adoption des lois et des textes d'application relatifs au financement collaboratif, à la microfinance et à la micro-assurance. De même, des orientations stratégiques ont été définies face aux défis rapportés par les représentants des groupes de travail notamment en relation avec le niveau de pénétration du paiement mobile et la digitalisation des paiements.

De même, le conseil a accueilli le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) en tant que nouveau membre des organes de gouvernance et ce, compte tenu des prérogatives qui lui ont été attribuées conformément à la nouvelle structure du Gouvernement.

Par ailleurs, un intérêt particulier a été porté à la communication autour de la stratégie en invitant les parties prenantes à accélérer les actions relatives à l'identité visuelle, le portail web et l'organisation du premier événement de la stratégie.

La 3^{ème} réunion du CNIF s'est conclue par l'adoption des orientations suivantes :

- Promouvoir le paiement mobile à travers l'accélération de la dématérialisation des flux Etat-Usager et tirer profit du chantier de la généralisation de la protection sociale notamment ;
- Recadrer les objectifs du levier « Microfinance » tenant compte des instruments de soutien mobilisés par les autorités ;
- Accélérer la mise en œuvre de la feuille de route du levier « Offres Bancaires » en mutualisant les actions du secteur bancaire en faveur de l'inclusion financière, en particulier, pour les personnes à besoins spécifiques et le rural ;
- Etablir une identité visuelle de la SNIF et accélérer la mise en place du portail Web de la SNIF, et ce dans le cadre des travaux portant sur la mise en place de stratégie de communication ;
- Planifier l'organisation du premier événement de haut-niveau de la stratégie.

2. Comité Stratégique

Capitalisant sur les conclusions de la 3^{ème} réunion du CNIF, le Comité Stratégique (CS) a réuni ses membres le 25 octobre 2022 afin d'examiner l'état d'avancement de deux projets prioritaires, à savoir : l'étude Agri-finance et la mission de revue de la feuille de route des offres bancaires.

Ainsi et suite à la présentation des conclusions et des recommandations de l'étude agri-finance, les orientations des membres ont été recueillies par le Comité de Pilotage et de Coordination (CPC) afin de préparer la planification de la mise en œuvre avec les groupes de travail en s'appuyant sur l'assistance technique de la Banque Mondiale.

Encadré 1 : Recommandations de l'étude agri-finance

L'étude agri-finance a été réalisée par le Groupe Banque Mondiale sous le pilotage de Bank Al-Maghrib, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et de l'ACAPS et ce, dans l'objectif de soutenir les travaux de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière à travers l'analyse approfondie du niveau de développement de l'offre en matière de finance agricole au Maroc, de ses limites et ses opportunités et l'identification des pistes pour améliorer l'accès des agriculteurs, en particuliers, les petits exploitants et les TPE à des services financiers appropriés.

Même si l'étude a souligné les progrès réalisés en termes de financement agricole, des marges de progrès importantes ont été dévoilées pour une finance agricole plus accessible, innovante et inclusive et ce, en agissant sur les leviers de l'offre et de la demande. En effet, le diagnostic a relevé notamment un **faible niveau d'inclusion financière** notamment pour **les petites exploitations, pour les exploitations informelles et pour les travailleurs agricoles**, ainsi qu'une **offre financière privée limitée et peu innovante** adressée au monde rural.

Dans ce sens, l'étude a identifié six axes de réforme qui peuvent faire l'objet d'un dialogue public privé pour leur appropriation et leur adoption éventuellement. Ces recommandations portent principalement sur ce qui suit :

- **Renforcer la portée des actions du GCAM** pour l'inclusion financière et le financement des populations agricoles et rurales, notamment à travers l'augmentation de la portée de « Tamwil El Fellah » aux segments les moins desservies, tels que les exploitants de moins de 10 ha, la TPE ou encore les petites exploitations familiales ;
- **Créer un cadre incitatif pour le développement de l'offre de financement privée du secteur agricole** et ce, en réformant et en complétant les dispositifs et programmes publics de soutien au financement agricole, tels que les mesures de garantie spécifiques, pour les rendre ouvertes à l'ensemble des acteurs du secteur financier privé, dont la microfinance ;
- **Mettre en place un cadre réglementaire et prudentiel favorisant le financement du secteur agricole par les institutions financières privées et les AMC**, pour une offre diversifiée de services et produits. L'étude propose, dans ce sens, d'alléger les contraintes prudentielles sur les fonds propres et les réserves de liquidités et de permettre aux AMC d'accéder aux mêmes types d'activité que les autres institutions financières (épargne, crédit, paiements, micro-assurances) ;

- **Bâtir un écosystème favorable au déploiement et à l'adoption des services financiers numériques dans le monde rural** et ce, notamment, en encourageant les acteurs publics et privés à s'engager dans la numérisation des paiements pour une adoption à grande échelle des M-Wallets par les populations rurales et agricoles. Le rapport suggère également de développer les capacités financière et numérique des populations rurales ;
- **Soutenir la solvabilisation de la demande de financement dans le secteur agricole et rural.** Pour y parvenir, diverses pistes peuvent être explorées, notamment la mise en place de programmes ciblés d'éducation financière, l'accompagnement des exploitants dans la formulation de leurs projets d'investissement et le renforcement de l'encadrement agricole et de l'appui à la structuration ;
- **Améliorer la qualité, la portée et l'efficacité de la couverture d'assurance agricole** à travers :
 - I. Le renforcement de la connaissance des risques pour la mise en place de produits équilibrés financièrement capables d'attirer de nouveaux acteurs ;
 - I. La poursuite des efforts de sensibilisation pour l'amélioration du taux de pénétration des produits d'assurance existants ;
 - I. Et, le développement d'instruments de financement des risques complémentaires à l'assurance, permettant d'améliorer la soutenabilité des dispositifs publics.

En outre, l'accent a été mis sur les réalisations de la mission de revue de la feuille de route des offres bancaires qui a été lancée dans le cadre de l'assistance technique de la coopération Allemande GIZ. Cette mission dont le périmètre a été élargi pour couvrir les différents leviers de la stratégie, a permis au CPC d'initier la consultation des parties prenantes afin de mieux préparer la clôture de la première phase de la stratégie qui s'étale de 2019 à 2023.

Lors du CS, les membres ont été ainsi informés de l'approche adoptée et des travaux réalisés sous le pilotage du CPC et en concertation avec les représentants des groupes de travail. Dans ce cadre, un projet d'une version revue de la feuille de route des offres bancaires a été soumis au comité et dont les principales observations ont été axées sur l'importance de prévoir des actions visant à renforcer la confiance à l'égard des institutions financière.

3. Comité du Pilotage et de Coordination

Outre les échanges réguliers entre le secrétariat et les acteurs de la stratégie et au vu de son rôle dans le pilotage opérationnel et le suivi de l'avancement des travaux, le CPC a tenu des réunions de coordination spécifiques courant l'année 2022 et ce, en réponse aux instructions du CNIF et du CS appelant les groupes de travail à poursuivre les efforts pour la mise en œuvre effective de leurs feuilles de route dans les délais.

Ces réunions ont porté principalement sur les deux leviers suivants :

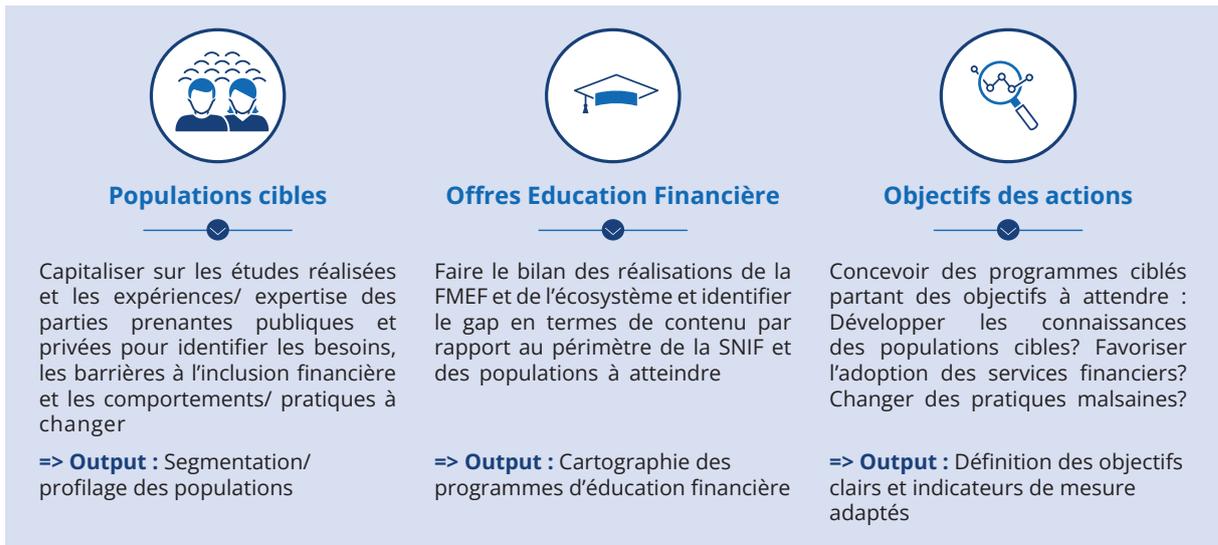
- **Offres bancaires :** Compte tenu des objectifs ambitieux du levier, une réunion de coordination a été tenue par Bank Al-Maghrib (BAM) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) afin de définir une approche pour le déploiement des priorités du levier et pour le suivi des réalisations en attendant la revue de la feuille de route. Dans ce cadre, les échanges se sont focalisés sur les personnes à besoins spécifiques notamment celles en situation de handicap et la population rurale. A l'issue de la réunion, il a été convenu de procéder par des comités techniques restreints sur les sujets prioritaires et de mettre en place des reporting périodiques sur les réalisations des Banques en faveur des populations cibles.
- **Education financière :** Reconnaisant le rôle incontournable de l'éducation financière en tant que levier transversal de la stratégie et pilier majeur de l'inclusion financière, BAM a réuni les représentants des groupes de travail et la Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF) afin de faire le point sur les réalisations du levier et recadrer les priorités des prochaines étapes. Organisée suite à la validation par le CS de l'approche à adopter pour le développement des programmes d'éducation financière, cette réunion a permis à la FMEF de recadrer le planning des travaux compte tenu des attentes et des besoins des parties prenantes et des cibles à atteindre.

Encadré 2 : Approche approuvée par le CS pour le développement des programmes d'éducation financière

Il s'agit d'une approche participative et progressive qui repose sur les 3 étapes suivantes :

1	Etape 1 : Cadrage du rôle de l'EF par levier et population cible	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner les chantiers et identifier les mesures nécessitant un accompagnement en matière d'éducation financière 2. Tenir une réunion de cadrage FMEF & Lead des GT & Porteurs chantiers pour identifier les attentes & besoins 3. Planifier le processus de mise en œuvre des mesures d'éducation financière (profilage des cibles/ identification des messages/ format/ rôle) 4. Définir le cadre à adopter pour la conduite du processus (convention écosystème/ charte rappelant la cible à atteindre 2023/2030...) 	<ul style="list-style-type: none"> - FMEF - Lead des GT - Porteurs des chantiers - ...
2	Etape 2 : Mise en œuvre des mesures EF	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir un profilage/ segmentation des populations cibles (Etudes/ retour d'expérience FMEF et autres acteurs) 2. Procéder à une analyse croisée offre / profil population et définir le contenu des programmes à développer 3. Concevoir/ adapter / affiner les programmes (Benchmark pourrait être opportun): messages & formats & canaux par segment 	<ul style="list-style-type: none"> - FMEF - Lead des GT - Porteurs des chantiers - Partenaires internationaux
3	Etape 3 : Planification de la diffusion du programme EF	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir le plan de mise en œuvre : partenaires, rôles et responsabilités, budget, timeline 2. Définir les indicateurs de mesure et établir les reportings de suivi & évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - FMEF - Porteurs des chantiers - Partenaires nationaux

L'approche définit également des principes de base qui rappellent l'importance de centrer les programmes sur le profil des populations cibles.



Par ailleurs, un **webinaire de coordination** a été tenu courant le 4^{ème} trimestre afin de présenter la mission de contextualisation et de mise à jour de la feuille de route des groupes de travail. Cette réunion s'est fixée pour objectif d'informer l'ensemble des acteurs de la stratégie du périmètre de la mission, des résultats de l'analyse du contexte, des axes de réflexion et des prochaines étapes.

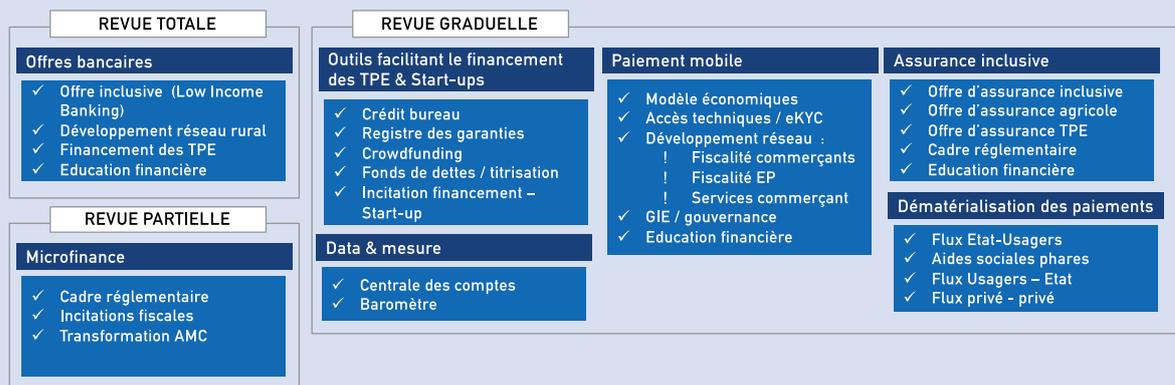
Encadré 3 : Périmètre de la mission de contextualisation et de mise à jour de la feuille de route de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

Dans le cadre du programme de coopération « Promotion de l'Entrepreneuriat » entre le MEF et la GIZ et afin d'appuyer le CPC dans la réalisation d'un diagnostic de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, une mission de contextualisation et de mise à jour a été lancée dont l'un des axes principaux porte sur la revue de la feuille de route des offres bancaires.

En effet, partant d'un diagnostic des réalisations des groupes de travail, la mission vise à :

- Evaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route de la stratégie ;
- Examiner les mesures planifiées et proposer un ordre de priorité pour une mise en œuvre plus efficace ;
- Adapter les actions clés en vue de mieux contribuer à la relance de l'économie marocaine post crise sanitaire COVID-19 ;

Pour ce faire, la mission a couvert le périmètre suivant :



B. Mobilisation de l'assistance technique

Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement de la mise en œuvre des feuilles de route des groupes de travail, l'assistance technique a été mobilisée courant l'année 2022 sur trois domaines : 1) l'autonomisation économique de la femme rurale, 2) l'éducation digitale et 3) les offres bancaires.

1. Autonomisation économique de la femme rurale

La femme rurale représente selon le HCP près de la moitié de la population rurale et recèle un potentiel humain important mais mal exploité, étant donné que plus de la moitié d'entre elles sont en âge d'activité alors que leur activité est faiblement valorisée, limitant leur contribution au développement du pays.

Soucieux de réduire les inégalités sociales et économiques et de promouvoir le rôle de toutes les franges de la population dans l'économie du pays, BAM a pris l'initiative de lancer une étude approfondie¹ sur la situation socioéconomique de la femme rurale en vue de comprendre les défis, les contraintes et les aspirations de ce segment et d'identifier les axes d'intervention dans le cadre des initiatives d'inclusion financière.

Partant des résultats de ce travail de recherche et du profilage qui en découle, BAM a mobilisé l'assistance technique de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour la formulation d'une initiative dédiée à l'autonomisation économique de la femme rurale au Maroc. C'est ainsi que les parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile ont joint leurs efforts, sous le pilotage de BAM et du Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) pour coconstruire une vision et des orientations nationales à même de répondre à toutes les facettes de l'exclusion économique de cette population tout en explorant le potentiel de l'inclusion financière. En effet, l'inclusion financière a été identifiée en tant que pilier incontournable de cette initiative et dont la mise en œuvre sera assurée en coordination avec les axes de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

Suite à une phase de diagnostic et de concertation qui a connu l'organisation de six ateliers thématiques, des recommandations concrètes ont été formulées en termes de vision, d'axes d'intervention, d'actions clés et de gouvernance. Ces recommandations ont été entérinées à l'occasion d'un événement national de haut-niveau qui a eu lieu le 27 juillet 2022 à Rabat sous le thème : « L'autonomisation économique de la femme rurale au Maroc ».

Encadré 4 : Vision et axes d'intervention de l'initiative nationale en faveur de l'autonomisation économique de la femme rurale

Afin de débloquer le potentiel économique de la femme rurale au Maroc, les parties prenantes ont adopté la vision suivante : « Les femmes rurales sont autonomes et indépendantes pour entreprendre et prendre les décisions financières. A cet effet, elles :

- **saisissent les opportunités économiques à proximité** de leur foyer ;
- disposent d'un **accès convenable à des services financiers et abordables et adaptés** à leurs besoins et conditions de vie ;
- tirent profit des services de **l'épargne, d'assurance, de paiement et de financement.**

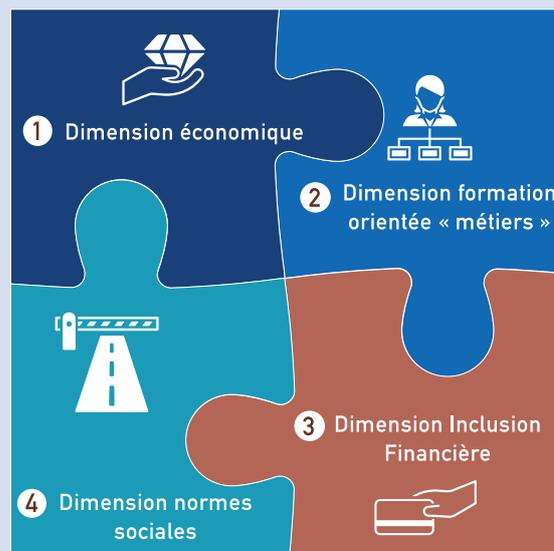
¹ L'étude a été réalisée avec l'appui de la Fletcher School et de l'AFI.

Pour leur part, les institutions financières et les autorités publiques adoptent, en collaboration avec la société civile, de **nouvelles pratiques inclusives** : Elles mettent en œuvre des outils et des canaux appropriés pour permettre aux femmes rurales de **bénéficier des formations professionnelles et des programmes d'accompagnement et de renforcement de capacités**.

De même, **l'extension des services numériques aux femmes rurales offre une augmentation des opportunités de revenus et d'autonomisation économique.** »

Cette vision a été déclinée en 4 dimensions complémentaires :

- **Dimension économique** vise notamment à renforcer l'écosystème existant en faveur de la coordination entre les acteurs pour démystifier les opportunités économiques à l'échelle régionale et orienter les efforts vers les maillons de la chaîne de valeur où les femmes rurales ont une grande valeur ajoutée ;
- **Dimension formation orientée « métier »** traduit le besoin des femmes en formations qualifiantes et durables dans des domaines pratiques et convenables en intégrant les réseaux de proximité et l'infrastructure existante ;



- **Dimension Inclusion Financière** appelle à l'innovation dans les méthodes et approches aussi bien au niveau des offres des services financiers qu'au niveau d'éducation financière ;
- **Dimension normes sociales** qui devra être intégrée d'une manière transversale au niveau des programmes de l'initiative. Dans ce cadre, il convient d'instaurer une communication soignée autour des femmes rurales modèles et de mettre en place des campagnes de communication et de sensibilisation multi-acteurs.

2. Education digitale

Afin d'accompagner la transformation digitale du secteur financier et de permettre aux populations cibles de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de tirer profit des services financiers numériques, BAM, le PNUD, l'ADD et l'ANLCA se sont associés pour la conception d'un chatbot WhatsApp en tant qu'outil accessible pour l'éducation digitale. L'objectif de ce projet est de diffuser des micro-formations au profit des segments issus des milieux défavorisés afin de développer leurs compétences numériques et ainsi les préparer à saisir les opportunités disponibles via le canal digital.

Dans ce cadre, un contenu pédagogique a été développé sur 6 thèmes différents et complémentaires :

- Définition de l'e-commerce ;
- Développement du contenu digital ;
- Utilisation d'internet en toute sécurité ;
- Accès aux informations via internet ;
- Services financiers via le téléphone portable ;
- E-commerce via les réseaux sociaux.

Ce contenu s'est matérialisé par des messages écrits, des audio, des vidéos et des images et a été complété par des évaluations ex-ante et ex-post. En outre, deux avatars ont été conçus afin de rendre l'outil interactif et ainsi, attirer l'attention des utilisateurs et susciter leur intérêt tout au long du déroulement du programme.

A l'issue de ces travaux, une expérience pilote a été réalisée auprès d'un échantillon de près de 4 000 personnes analphabètes ou peu alphabétisées et dont les leçons ont été traduites en plan d'actions notamment en préparation des prochaines étapes qui consistent à poursuivre les tests auprès d'autres segments tels que les commerçants.

3. Revue de la feuille de route des offres bancaires

Suite aux instructions du 3^{ème} CS, l'assistance technique de la coopération Allemande GIZ a été mobilisée pour le recadrage et la revue de la feuille de route des « offres bancaires » compte tenu de l'évolution du contexte qui a été marqué principalement par le lancement de programmes pour l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et par les effets de la crise sanitaire.

Pour ce faire, ce projet s'est appuyé sur une analyse préalable de l'environnement de la stratégie en prenant en considération les priorités gouvernementales, les programmes ayant des interactions avec le périmètre des groupes de travail, notamment le chantier Royal sur la protection sociale, ainsi que les orientations des acteurs de la stratégie.

Partant de ce diagnostic, une série d'échange a été organisée et a permis de structurer les thèmes transversaux entre les groupes de travail et ainsi de formuler des propositions d'ajustements au niveau de la feuille de route des offres bancaires en concertation avec le GPBM et les Banques. Le projet de la version revue de la feuille de route « offres bancaires » a été soumis au CS lors de sa 5^{ème} réunion tenue le 25 octobre 2022.

C. Participation aux événements internationaux

L'expérience marocaine relative à la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière est devenue une référence de plus en plus mise en lumière lors des événements internationaux. Courant l'année 2022, BAM a pris part à des sessions dédiées au processus de déploiement et aux réalisations de la stratégie lors des événements et des rencontres suivants :

Date	Organisateur	Événement	Thème de la session
22 & 24 mars	Banque de France	Séminaire sur la « Protection du consommateur, éducation et inclusion financière »	Aligner les directives relatives à l'éducation financière sur la vision de l'inclusion financière : cas du Maroc
23 juin	Programme MED MSMEs ²	Réunion de coordination : Politiques pour une croissance inclusive	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière : cas du Maroc
Du 19 au 21 juillet	Alliance pour l'Inclusion Financière et Banque Centrale de Tunisie	Formation régionale et réunion technique sur la promotion de l'inclusion financière des jeunes dans la région arabe : Promouvoir l'inclusion financière des jeunes	L'inclusion financière digitale
28 & 29 juillet	Alliance pour l'Inclusion Financière et la Banque Centrale de Pakistan	Événement d'apprentissage par les pairs sur la finance inclusive du genre	La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière au Maroc
1 ^{er} & 02 décembre	Programme MED MSMEs	Politiques d'inclusion financière et financement innovant des TPME	Mise en œuvre des stratégies nationales d'inclusion financière dans les pays du Sud de la Méditerranée : état des lieux et perspectives

Par ailleurs, en tant que **membre actif du groupe de travail FISPLG³** de l'AFI, BAM a offert, courant l'année, son appui technique au réseau notamment à travers :

- La revue des Stratégies Nationales d'Inclusion Financière des autres pays tels que le Zimbabwe et Sierra Leone ;
- La revue de la charte du groupe de travail afin de mieux cadrer son mandat, ses objectifs et ses priorités notamment en relation avec les autres comités de l'AFI ;
- La revue des livrables du groupe de travail tels que le rapport sur « Les Stratégies Nationales d'Inclusion Financière : Etat des lieux des pratiques » ;
- La participation aux réunions du groupe de travail lors desquelles les expériences des pays et des experts internationaux sont partagées et discutées pour la formulation de recommandations concrètes pour le réseau.

En outre, **BAM est un des sept membres du comité d'Égalité des Sexes de l'AFI**. Ce comité de haut-niveau a pour rôle de définir des orientations stratégiques pour lever les obstacles à l'inclusion économique et financière des femmes au niveau du réseau et d'assurer le suivi des réalisations dans ce domaine. Représenté par Monsieur le Directeur Général, BAM contribue à travers son expertise et le retour de ses expériences en définissant les priorités et en recadrant les travaux entamés dans ce cadre.

² Le Programme MED MSMEs est un programme régional financé par l'Union Européenne qui opère dans la région Sud-Méditerranée. Le Programme MED MSMEs vise à tirer parti de l'expertise, des connaissances et des expériences au niveau régional et à favoriser le partage de l'expertise et des expériences ainsi que l'apprentissage par les pairs (Nord-Sud) dans les domaines de l'internationalisation des PME et de l'accès des PME au financement.

³ Financial Inclusion Strategy Peer Learning Group.

D. Indicateurs de performance

Afin de renseigner les organes de gouvernance sur les progrès réalisés au niveau du processus de mise en œuvre, des états de suivi trimestriels sont établis par le secrétariat de la stratégie en coordination avec les représentants des groupes de travail.

L'évaluation de la stratégie à fin 2022 a fait ressortir un taux d'avancement global de 66% malgré les effets de la crise sanitaire et la montée sensible de l'inflation sur le secteur financier.

En outre, sur les 109 actions prévues par la feuille de route de la stratégie, 38% ont été complètement réalisées contre 38% qui demeurent en cours à fin 2022.

Le taux des actions non-entamées s'élevant à 24%, est expliqué principalement par des travaux qui sont tributaires de l'approbation des textes de loi et d'application.

	2021	2022
Nombre d'actions Planifiées (1)	108	109
% Actions réalisées	32%	38%
% Actions en cours	37%	38%
% Actions non entamées	31%	24%
Une action supplémentaire a été planifiée au niveau du levier « Assurance inclusive »		

Ces indicateurs se déclinent comme suit par levier et seront détaillés au niveau de la partie suivante de ce rapport :

	 Nombre d'actions planifiées		 Actions réalisées		 Actions en cours		 Actions non entamées	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
 Mobile Payment	22	22	36%	36%	41%	41%	23%	23%
 Microfinance	19	19	53%	53%	26%	32%	21%	16%
 Assurance inclusive	24	25	29%	52%	42%	36%	29%	12%
 Offres bancaires (1)	18	18	6%	6%	50%	50%	44%	44%
 Outils d'aide au financement	25	25	36%	40%	28%	32%	36%	28%

(1) Feuille de route des offres bancaires est en cours de revue

PARTIE II :
ETAT D'AVANCEMENT DE
LA STRATÉGIE NATIONALE
D'INCLUSION FINANCIÈRE

A. Avancement des travaux de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

1. Faits marquants

Depuis l'approbation de la feuille de route de la stratégie, les différentes parties prenantes ont poursuivi leurs efforts pour la mise en œuvre des actions relevant de leurs périmètres. Ainsi, l'année 2022 a été marquée par des réalisations importantes au niveau des différents domaines, en particulier, le « Paiement Mobile & Dématérialisation des Paiements », « l'Assurance Inclusive », les « Outils d'aide au financement » et les « données et outils de mesure ».

a. Paiement Mobile & Dématérialisation des Paiements :

Plusieurs actions ont été entreprises pour accélérer la digitalisation des flux gouvernementaux. A cet effet, l'année 2022 a été marquée par le renforcement de la collaboration avec les autorités gouvernementales en faveur de la dématérialisation des aides de l'Etat et de la mise en place d'opérations pilotes et d'incitations fortes visant un accès généralisé des populations, même les plus vulnérables, aux services financiers, en s'appuyant essentiellement sur le paiement mobile.

Ainsi, les efforts se sont poursuivis pour la **digitalisation des flux « TAYSSIR »** en collaboration avec le nouveau délégataire du Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports. En effet, en date du 22 juillet 2022, le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, le Ministère délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances chargé du Budget et la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ont signé une convention portant sur la délégation de la gestion du programme visant à mettre à la disposition des bénéficiaires trois canaux d'inscription dont les réseaux de proximité des établissements de paiement et ce, dans l'objectif d'atteindre les 1,6 millions bénéficiaires.

En matière de **communication**, le Groupement du Paiement Mobile Maroc « GP2M » a élaboré un contenu médiatique composé de plusieurs capsules TV et spots radio réalisés de manière didactique et simplifiée, accompagnés de cas pratiques pour une meilleure information autour du paiement mobile. De même, l'Agence de Développement du Digital a procédé à la signature d'une convention de partenariat avec le « GP2M » afin d'élargir la diffusion de ces supports et ainsi, d'accélérer l'usage et l'adoption du paiement mobile au niveau national. Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de l'ADD portant notamment sur le développement de l'inclusion digitale.

Par ailleurs, le GP2M a continué les **améliorations des règles technico-fonctionnelles** du Paiement Mobile en étroite collaboration avec le Switch National et l'ensemble des membres du GP2M.

Sur le plan réglementaire, des **amendements** ont été intégrés et portent sur la suppression de la qualité de commerçant pour les agents de paiement et le déplafonnement des comptes de paiement ouverts par les commerçants acceptants. Ces ajustements découlent des conclusions de la mission de diagnostic réglementaire des réseaux d'agents réalisée en partenariat avec le CGAP.

Grâce à l'ensemble des efforts déployés par l'écosystème, l'activité du paiement mobile continue son évolution avec un nombre de comptes de paiement ouverts à fin 2022 d'environ 6,8 millions en hausse de 26% par rapport à l'année précédente, soit un additionnel de 1,4 million. En outre, le nombre de commerçants équipés de TPE a évolué de 17% pour atteindre 62 704, dont près de 46 000 sont actifs. Ils sont installés principalement au niveau de la région de Casablanca-Settat, qui représente plus de 35% du parc total, suivie de Marrakech-Safi (18%), Rabat-Salé-Kénitra (14%) puis Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Agadir Souss- Massa (8% chacune).

b. Microfinance :

Courant l'année 2022, les efforts des pouvoirs publics se sont poursuivis pour la préparation des textes d'application prévus au niveau de la loi n° 50-20 relative à la microfinance ainsi que le cadre prudentiel devant être appliqué au secteur de la microfinance.

Concernant les décrets d'application prévus par la loi relative à la microfinance, ils visent :

- La fixation du montant plafond du micro-crédit sachant que ce montant sera arrêté en fonction de la catégorie, des objectifs et des moyens financiers de l'association ;
- La fixation des critères et des limites des opérations de micro-épargne et micro-assurance réalisées par les institutions de microfinance.

Pour ce qui est du cadre prudentiel, une assistance technique a été mobilisée en vue de mener des réflexions préliminaires autour des projets de circulaires prévues au niveau de la loi sur la microfinance et celles découlant de l'adaptation de la loi bancaire. Il s'agit des projets de circulaires relatifs :

- au capital minimum ou la dotation minimum applicables aux IMF agréées en tant qu'établissement de crédit.
- aux conditions spécifiques applicables aux IMF constituées sous forme de société anonyme et agréées en tant qu'établissement de crédit (ratio de fonds propres et ratio de solvabilité).
- aux conditions et modalités des dispositions de l'article 9 de la loi sur la microfinance concernant l'affectation des dividendes servis par l'IMF agréée en tant qu'établissement de crédit à l'association de développement.
- aux conditions spécifiques d'application aux IMF de certaines dispositions de la loi bancaire. Ce projet d'amendement a pour objectif de remplacer la dénomination « associations de micro-crédit » par « associations de microfinance ».
- à la classification des créances détenues par les IMF agréées en tant qu'établissement de crédit et à leur couverture par des provisions en tenant compte des dispositions de l'arrêté ministériel n°2338-08 de 2009 sur la classification des micro-crédits et leur couverture par des provisions.

c. Assurance Inclusive :

La feuille de route du levier « Assurance inclusive » repose en grande partie sur une étude réalisée par le cabinet de conseil international Desjardins Développement. Elle énumère un ensemble de chantiers opérationnels, règlementaires et législatifs visant à favoriser l'accès aux services d'assurance et à développer une nouvelle offre répondant aux besoins des populations cibles.

Les principaux chantiers identifiés sont les suivants :

- Le développement d'une offre d'assurance inclusive dédiée à l'ensemble des populations cibles en utilisant à la fois les canaux et moyens existants, ainsi que de nouveaux canaux.
- L'amélioration de la pénétration des produits d'assurance agricole existants et la conception d'une nouvelle offre à fort impact dans ce domaine.
- Le développement d'une offre d'assurance spécifiquement dédiée aux très petites entreprises (TPE), en adoptant une approche sectorielle ou transversale.
- L'adaptation du cadre réglementaire et de supervision pour faciliter l'émergence de nouvelles offres et de nouveaux canaux d'assurance.
- La sensibilisation des acteurs privés et des populations cibles par le biais de mesures de communication et d'éducation financière ciblées.

Au cours de l'année 2022, le groupe de travail a poursuivi le déploiement des actions prévues par la feuille de route. Dans le domaine règlementaire, la circulaire générale de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) a été amendée permettant ainsi d'étendre le périmètre de distribution des produits d'assurances aux établissements de paiement⁴.

Ainsi, l'ACAPS a communiqué aux établissements de paiement une **instruction détaillant les modalités et conditions d'octroi de l'agrément**. De plus, un **guide de rédaction des contrats** de micro-assurance a été diffusé aux entreprises d'assurances et de réassurance, visant à simplifier et adapter les termes et conditions de ces contrats. Ce guide intègre un ensemble de modèles de contrats élaborés en concertation avec la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR). Dans ce contexte, l'ACAPS a accordé, à fin 2022, cinq **agréments** aux établissements de paiement suivants : Wafa Cash, Cash Plus, M2T, Barid Cash et Damane Cash.

Par ailleurs, l'ACAPS a publié en date du 30 novembre 2022 sa décision n° P.DE.02/2022 prise en application de l'article 247 du code des assurances en vue de soumettre les produits dits de micro-assurance à un contrôle à priori. De plus, des réunions ont été tenues avec plusieurs entreprises d'assurances pour leur accompagnement dans la validation de leurs contrats de micro-assurance qu'elles comptent émettre sur le marché début de l'année 2023.

Dans le but d'accompagner les réseaux de distribution existants et les établissements de paiement agréés pour la distribution de produits de micro-assurance, l'ACAPS a pris plusieurs mesures. Il s'agit notamment de :

- Développement d'un **module de formation dédié à la micro-assurance** au niveau de sa plateforme e-learning appelé « e-wassitattaamine » en faveur des intermédiaires d'assurance et des établissements de paiement, en intégrant les contenus d'éducation financière développés en collaboration avec la FMSAR.
- Organisation de rencontres avec les établissements de paiement et des webinaires avec les entreprises d'assurances et de réassurance pour présenter le contenu de l'amendement de la circulaire de l'Autorité. Une tournée régionale a également été organisée, mettant l'accent sur la micro-assurance, à destination des intermédiaires d'assurance.

⁴ Il s'agit de la circulaire de l'ACAPS publiée au Bulletin Officiel le 21 juillet 2022.

S'agissant des TPE, la FMSAR a mené une **étude qualitative et quantitative** auprès d'un échantillon de ce segment pour mesurer la notoriété et le taux de souscription des produits d'assurance et évaluer leur niveau de satisfaction. Etant donné que les besoins des TPE sont différents selon la nature de l'activité, les résultats de l'étude ont été déclinés pour les secteurs des services, de l'artisanat et du commerce avec un zoom particulier pour les épiciers au regard de leur spécificité.

En complément de cette étude, l'ACAPS a mené une **enquête plus globale « Baromètre de l'assurance inclusive »** courant 2022 dont les résultats renseignent sur le niveau d'accès de la population marocaine et de certaines catégories de TPE aux produits d'assurance.

En ce qui concerne l'éducation financière, outre l'accompagnement de la FMEF pour le développement de contenus relatifs à la micro-assurance, des capsules radio et une vidéo sur la micro-assurance ont été enregistrées par l'ACAPS, avec une diffusion prévue sur les radios et les réseaux sociaux. Un dispositif de sensibilisation sur les réseaux sociaux a également été établi.

De son côté, la FMSAR a inclus le sujet de l'Assurance Inclusive dans la 9^{ième} édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance, en lui dédiant un « side event » spécifique.

Par ailleurs, l'ACAPS a développé sa réflexion sur l'innovation et la digitalisation du secteur de l'assurance. Une feuille de route pour la promotion de la digitalisation du secteur a été mise en place, suite à une mission de la SFI. De plus, une cellule « Innovation & Insurtech » a été mise en place dans le but de créer des conditions favorables à l'innovation et de développer un écosystème Insurtech au Maroc, visant à améliorer l'expérience client et l'inclusion financière.

En ce qui concerne l'assurance agricole, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts a poursuivi ses travaux de restructuration des produits d'assurance pour l'arboriculture fruitière et les grandes cultures, en mettant l'accent sur les aspects techniques et financiers. Ces travaux visent à atteindre les objectifs prévus par la nouvelle Stratégie Génération Green (GG) 2020-2030, tout en optimisant l'efficacité des subventions.

d. Outils d'aide au financement des TPE & Start-ups :

Dans le cadre de la stratégie des pouvoirs publics visant le renforcement de l'accès des jeunes porteurs de projets à des offres de financement diversifiées et adaptées, les efforts ont été consolidés pour finaliser les différents chantiers du 5^{ème} levier de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. Ainsi, l'année 2022 a connu d'importantes réalisations comme présenté par le tableau suivant :

Chantier	Réalisation
Financement collaboratif	<ul style="list-style-type: none"> Publication du décret n°2-21-158 pris en application de la loi n° 15-18 relative au financement collaboratif au Bulletin Officiel le 09 juin 2022 ; Publication des trois arrêtés de la Ministre chargée de l'économie et des finances pris en application des dispositions du décret n°2-21-158 ;
Fonds de dette	<p>Publication de l'arrêté fixant les conditions et les modalités de réalisation des opérations d'octroi de financement par un Fonds de Placement Collectifs en titrisation (FPCT) le 22 août 2022. Il convient de préciser que ces opérations couvrent deux types de véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds d'infrastructures : ce type permet d'orienter des ressources du marché au profit des grands projets d'infrastructures à travers des véhicules dédiés. Le fonds de titrisation permet de financer le projet à travers la dette adossée à des actifs ; Fonds de dettes : Ce type contribuerait à accroître le volume des prêts destinés aux PME en créant une nouvelle classe d'actifs au sein du marché des capitaux.
Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC)	<p>Le MEF en collaboration avec les acteurs du secteur du capital investissement notamment l'AMMC et l'AMIC (Association Marocaine des Investisseurs en Capital), a poursuivi les travaux de l'amendement de la loi n°41-05 relative aux OPCC. La refonte de ce texte de loi vise principalement à accroître l'attractivité du cadre réglementaire régissant cette activité, aussi bien pour les investisseurs, les entreprises que les gestionnaires, nationaux et internationaux et ce, en capitalisant sur l'expérience et les enseignements retenus de l'application de la loi actuelle et les meilleures pratiques internationales.</p> <p>Les principales nouveautés apportées par ce projet d'amendement concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'une catégorie d'OPCC réservée aux investisseurs professionnels ; Possibilité d'octroi des prêts par les OPCC ; Modification de la procédure d'octroi de l'agrément de la société de gestion ; Amélioration des principales faiblesses de la loi actuelle.
Crédit bureaux	Transmission du projet de loi relatif aux Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) au SGG et sa discussion en vue de le mettre dans le circuit d'adoption.

e. Education financière

Durant l'année 2022, les travaux ont été poursuivis afin d'identifier les nouveaux besoins en éducation financière par cible notamment à travers une écoute active et un suivi régulier du contexte économique, de proposer des contenus, des messages et des canaux de diffusion adaptés avec une approche fortement agile et de veiller à la continuité de l'engagement des parties prenantes pour une mutualisation des efforts.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, les efforts déployés se déclinent par levier comme suit :

	Réalisation 2022
Paiement mobile	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du module de formation « Paiement Mobile » et organisation de sessions de formation pilotes auprès de groupes de commerçants en vue de le tester et d'y apporter les ajustements nécessaires sur la base des retours des bénéficiaires et des différents intervenants et acteurs concernés ; Organisation de workshops pour identifier les attentes des commerçants en termes de culture et de compétences financières et comment y intégrer le module « Paiement Mobile » ; Poursuite de la sensibilisation du grand public à travers les réseaux sociaux sur des sujets et messages en lien avec l'utilisation du paiement mobile.
Microfinance	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'engagement des parties prenantes dans le déploiement des modules du kit pédagogique de la FMEF « EF-Entrepreneur », à travers l'organisation de sessions de formation des formateurs (ToT) des associations Attawfiq Microfinance, Al Amana Microfinance et du Centre Mohammed VI de soutien à la microfinance solidaire ; Formation de groupes de bénéficiaires finaux (majoritairement micro-entrepreneurs) sur les modules objet de ToT visant le développement des compétences des bénéficiaires en matière de gestion de la trésorerie, du choix des financements adaptés, de l'usage des moyens de paiements adaptés ainsi que l'élaboration et le suivi du budget de leur entreprise ou activité professionnelle.

Assurance inclusive	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du module de formation "assurance inclusive" et élaboration de fiches pédagogiques sur les contrats de micro-assurance ; Organisation de plusieurs ateliers de travail entre la FMEF et l'ACAPS ainsi que des sessions pilotes de formation des bénéficiaires et de formateurs visant le recueil de feedbacks et d'inputs pour apporter les ajustements et adaptations du contenu de ces ressources pédagogiques et identifier les canaux idoines pour leur déploiement.
Offres bancaires	<ul style="list-style-type: none"> Organisation par la FMEF de plusieurs sessions de formation des accompagnateurs du programme Intelaka au niveau des régions de Casablanca et Souss-Massa, ceux des acteurs de l'écosystème entrepreneurial des régions Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Marrakech-Safi ainsi que les formateurs de la Banque Centrale Populaire et Al Barid Bank, portant sur des modules du kit pédagogique EF-Entrepreneur relatifs aux choix et l'utilisation des moyens de paiement et des financements adaptés ; Mise en place et déploiement de programmes d'éducation financière dédiés aux artisans, aux commerçants et aux coopératives agricoles.

Parallèlement à ces actions, la FMEF veille au déploiement en continu des actions d'éducation financière au profit de différentes cibles de la stratégie à travers le développement de nouveaux programmes structurants, la contribution à de nouveaux programmes nationaux et la poursuite des campagnes « médias et réseaux sociaux ». Il s'agit notamment de :

- Programme d'éducation financière du Commerçant** : Second employeur au niveau national, le secteur du commerce est l'un des principaux piliers de l'économie marocaine, dynamisé par le rôle moteur qu'occupe le commerçant dans la chaîne de valeur. A cet effet, et dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat avec le ministère de l'Industrie et du commerce et la Fédération des chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services, un programme d'éducation financière dédié à cette cible a été mis en place. Ce programme est fondé notamment sur les résultats des échanges lors des différents ateliers de travail menés, visant la compréhension des spécificités de la cible Commerçants et ses priorités en matière d'EF et in fine la définition d'un plan de déploiement global basé sur une combinaison de formats et de canaux (formation de formateurs, formations des commerçants, e-Learning, Digital...).

Aussi, un plan d'action décliné au niveau des 12 régions est prévu dans la perspective de démarrage, en 2023, des premiers déploiements au niveau de la CCIS pilote Fès-Meknès.

- Initiative Greenback** : la FMEF a été associée pour participer au déploiement des sessions d'information et de sensibilisation ciblant des alphabétiseurs, des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation et des jeunes relevant des Maisons de la jeunesse ainsi qu'à l'organisation de « City Tour », visant principalement les femmes, les jeunes et les micro-entrepreneurs dans les zones urbaines, péri-urbaines et péri-rurales.

La FMEF a contribué aux travaux d'élaboration du dispositif de formation pour cette initiative, à partir des modules et de ses ressources pédagogiques digitales d'éducation financière adaptées.

Grâce aux efforts de la FMEF et à la mobilisation de ses partenaires, 264 formateurs ont été formés, soit une augmentation de 363 % par rapport à 2021. En termes de déploiement auprès des bénéficiaires finaux, 2022 a enregistré un nombre significatif de bénéficiaires directs de formation, grâce aux efforts constants des parties prenantes. Ainsi, le nombre total de bénéficiaires directs s'est élevé à 27 080 personnes, dont 66% sont des femmes, 31% des jeunes de 15 à 24 ans et 27% des ruraux. Ci-après la ventilation de ces bénéficiaires par grandes catégories :

Cible	Catégorie	Bénéficiaires
TPE	Micro-entrepreneurs, Entrepreneurs et porteurs de projets	8692 entrepreneurs (dont 64% femmes) ont bénéficié de séances de formation directes. Ce total se compose à 32% de micro-entrepreneurs, soit 2886, témoignant de l'engagement du secteur dans le déploiement des actions d'éducation financière.
	Artisans	La FMEF a formé 4023 artisans (61% femmes) sur ses programmes d'éducation financière, dont 2830 élèves stagiaires formés au titre de l'année scolaire 2021-2022 au niveau des établissements de formation professionnelles dans les arts traditionnels, relevant du même Ministère.
	AGR et coopératives rurales	3030 personnes, dont 79% femmes, de cette importante cible ont pu bénéficier de formations sur des modules d'éducation financière adaptés, réalisées majoritairement via le Crédit Agricole du Maroc et son Centre d'études et de recherches, soit 82% du total.
Grand public	Réseaux sociaux	9 millions de vues sur Facebook et Instagram (personnes ayant vu les publications) et 4 millions de vues des contenus vidéos.
	Radio	La diffusion des podcasts de la FMEF sur la Radio a permis de couvrir plus de 4 millions d'auditeurs.

f. Outils de pilotage de la stratégie :

Afin de renforcer les outils de pilotage de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, BAM a multiplié ses efforts pour assurer une évaluation fiable des différentes dimensions de l'inclusion financière compte tenu des populations cibles. Dans ce cadre, des progrès notables ont été enregistrés au niveau des projets portant sur les données de l'inclusion financière notamment :

- **La mise en place de la cartographie géospatiale de l'inclusion financière :** Au vu du rôle incontournable de la donnée dans le suivi et l'évaluation des initiatives de l'inclusion financière, BAM a lancé courant le premier trimestre de l'année 2022 la mise en place d'un Système de Cartographie de l'Inclusion Financière (SCIF) au Maroc.

A titre de rappel, ce projet a été inscrit parmi les actions prioritaires de la feuille de route « Data & Mesure » et vise à concevoir un outil de référence nationale en termes de données sur l'inclusion financière et ce, en consolidant aussi bien les indicateurs du côté de l'offre et de la demande que les données sociodémographiques produites par le HCP et toute autre institution nationale ou internationale.

Courant 2022, les travaux se sont focalisés sur la conception du système, des tableaux de bord et des cartes spatiales et le cadrage des fonctionnalités relatives au calcul et à la visualisation des indicateurs liés aux périmètres des offres bancaires, EP et AMC complétées par les données du côté de la demande telles que collectées par BAM via des enquêtes. En outre, des règles de gestion ont été définies afin de garantir des analyses multidimensionnelles alignées avec le périmètre et les orientations de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, notamment, le genre, la tranche d'âge, le milieu, la catégorie de point d'accès et la taille des entreprises.

Suite au paramétrage des modules relatifs aux offres bancaires, les premiers tests ont été déroulés et dont les résultats ont été pris en considération pour la finalisation du paramétrage et la fiabilisation des indicateurs. Les travaux seront poursuivis en 2023.

Le périmètre de la solution sera élargi progressivement en concertation avec les parties prenantes de la stratégie, notamment pour l'intégration de l'assurance inclusive et des modèles alternatifs de financement.

- **La conception d'un baromètre de la capacité financière** : En concertation avec la FMEF, l'ACAPS et l'AMMC, BAM a lancé, courant le troisième trimestre de 2022, le processus de conception d'un baromètre de la capacité financière ciblant les particuliers et les entreprises. L'objectif étant de mesurer d'une manière fiable les composantes associées à la capacité financière, à savoir, les connaissances, compétences, attitudes et comportements financiers pour les deux populations cibles : les particuliers et les micro-entreprises, pour mieux orienter les activités en matière d'éducation financière et de contribuer aux outils de mesure d'impact des initiatives d'inclusion financière notamment dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

Les premières phases du projet ont été réalisées en 2022 et ont porté principalement sur le cadrage du périmètre et des objectifs, la revue des pratiques internationales et des référentiels internationaux (Banque Mondiale, OCDE et AFI) et l'élaboration de la méthodologie de mesure de la capacité financière. A cet effet, des entretiens de cadrage ont été tenus avec la FMEF, l'ACAPS et l'AMMC afin de définir l'approche à préconiser pour répondre aux enjeux du projet et ce, compte tenu de leurs attentes ainsi que des conclusions des études réalisées par ces institutions dans les domaines liés à l'éducation et la capacité financière.

Partant des résultats desdits travaux, deux matrices des compétences pour les deux cibles, ont été établies couvrant les dimensions suivantes :

Cible des particuliers	Cible des entreprises
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du budget et des dépenses • Planification financière à moyen/ long terme • Gestion de l'endettement (financement/ crédit) • Epargne & Investissement • Moyens de paiement • Risques & Assurances • Produits et services financiers • Protection des droits du consommateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Planification et gestion des finances de l'entreprise • Gestion de l'endettement (financement/ crédit) • Investissement • Moyens de paiement • Risques & Assurances • Produits et services financiers • Protection des droits du consommateur

- **L'enquête « client mystère »** : Partant des résultats d'une expérience pilote menée en 2021 en collaboration avec la Banque Mondiale dans le cadre de l'initiative GreenBack, BAM a entamé courant le troisième trimestre de l'année 2022 les travaux d'une enquête mystère représentative à l'échelle nationale. Cette enquête s'est fixée comme principaux objectifs de :
 - Evaluer l'expérience client lors de son interaction avec les points d'accès des institutions financières ;
 - Identifier les raisons du manque de confiance de la population dans les institutions financières ;
 - Identifier les pratiques discriminatoires à l'égard des segments de population exclus financièrement (ruraux, femmes, jeunes, personnes à besoins spécifiques) qui peuvent influencer négativement la perception du client envers les institutions financières ;
 - Evaluer les pratiques de vente des institutions financières, notamment en termes de la qualité de service fournis, de la transparence et la qualité de l'information, l'adéquation des services proposés aux besoins exprimés et profils des clients et le traitement équitable des personnes défavorisées.

Pour ce faire, le cadre méthodologique a été établi avec la planification de 2 000 visites mystères auprès de 1000 points d'accès de trois catégories d'institutions financières, à savoir : les banques, EP et AMC. L'échantillonnage s'est basé sur la méthode des quotas tout en respectant les critères de représentativité en termes de la répartition par région, milieu et catégorie d'établissement financier.

2. Indicateurs de suivi

Grâce à l'engagement des parties prenantes, le taux d'avancement des leviers a poursuivi sa tendance haussière comme présenté au niveau du tableau suivant :

	Chantier	Taux global ⁵	Taux d'avancement	
			2021	2022
Paiement Mobile & Démat. Paiement	Modèle économique	87%	95%	96%
	Accès au Mobile Payment		65%	87%
	Développement du réseau		80%	90%
	Gouvernance		100%	100%
	Communication ciblée et éducation financière		35%	60%
Microfinance	Cadre législatif et réglementaire	67%	70%	95%
	Incitations et contreparties		50%	60%
	Accélération de la transition vers les nouveaux modèles		30%	45%
Assurance Inclusive	Offre d'assurance inclusive dédiée à l'ensemble des populations cibles	70%	90%	100%
	Offre d'assurance dédiée aux TPE		30%	60%
	Offre d'assurance agricole		10%	20%
	Cadre légal		75%	90%
	Education financière et encouragement des acteurs privés		50%	80%
Outils d'aide au financement	Evolution du Credit Bureau	77%	40%	60%
	Registres pour améliorer l'usage des contreparties		65%	68%
	Mécanismes additionnels de financement des TPE & Start-ups		70%	95%
	Incitations au financement des start-ups		60%	85%
Data & Mesure	Mesurer et diffuser l'accès et l'usage de l'inclusion	56%	55%	60%
	Introduire un suivi de la qualité des produits d'inclusion		30%	50%
	Améliorer et fiabiliser le suivi des données		45%	70%
	Mesurer les effets de l'inclusion sur les populations cibles		30%	45%

A fin 2022, 45% des actions planifiées⁶ ont été finalisées dont 32% concernent le levier assurance inclusive. 44% des actions finalisées portent sur des ajustements sur le plan légal et réglementaire (y compris les incitations fiscales).

⁵ Calculé sur la base d'une moyenne arithmétique des taux d'avancement de l'année 2022

⁶ Les actions planifiées relatives aux leviers paiement mobile, microfinance, assurance inclusive et outils d'aide au financement

B. Evaluation des dimensions de l'inclusion financière

1. Dimension « Accès »

A fin 2022, le réseau des banques et des établissements de paiement a atteint **31 515 points d'accès** contre 26 771⁷ une année auparavant, soit une **évolution de 17.7%**. La répartition régionale et par milieu Urbain/ Rural se présente comme suit :

Région	Réseau bancaire		Réseau Etablissement de Paiement		Total des points d'accès	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain
BENI MELLAL-KHENIFRA	68	314	311	1.507	379	1.821
CASABLANCA-SETTAT	69	1.919	346	5.721	415	7.640
DRAA-TAFILALET	34	140	181	768	215	908
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	3	33	6	110	9	143
FES-MEKNES	42	749	151	2.663	193	3.412
GUELMIM-OUED NOUN	9	58	21	235	30	293
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	-	92	24	401	24	493
MARRAKECH-SAFI	38	631	222	2.393	260	3.024
ORIENTAL	59	549	140	1.784	199	2.333
RABAT-SALE-KENITRA	46	977	209	3.295	255	4.272
SOUSS-MASSA	48	471	179	1.453	227	1.924
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	45	610	194	2.197	239	2.807
Total	461	6.543	1.984	22.527	2.445	29.070

Tableau 1 : Répartition des points d'accès par région et milieu à fin 2022

Cette hausse, qui est principalement concentrée en milieu urbain (à hauteur de près de 92%), concerne principalement les régions : « Casablanca-Settat », « Rabat-Salé-Kenitra » et « Fès-Meknès ».

Les points d'accès des EP représentent près de 78% du réseau et couvrent 43% des communes. Seules 33% des communes rurales disposent de points d'accès des EP, soit 46% de la population rurale.

Près de 54% de ces communes sont desservies exclusivement par les EP, soit 22% de la population rurale. 37% de ces communes (près de 7% des CR) ont une population de moins de 10 000 habitants.

Catégorie des CR	Part des CR servies par des EP exclusivement
CR avec plus de 20 000 hab	17%
CR avec une population entre 20 000 et 10 000 hab	46%
CR avec moins de 10 000 hab	37%

⁷ La somme des points d'accès dans les 12 régions est différente du total 26 771. Cet écart est attribuable à la comptabilisation au niveau du total de points d'accès de 4 agences mobiles dont la répartition géographique n'est pas disponible.

Région	Communes sans PA		Communes avec PA		% communes couvertes par un EP	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain
BENI MELLAL-KHENIFRA	63	-	56	16	47,1%	100,0%
CASABLANCA-SETTAT	92	1	32	28	25,8%	96,6%
DRAA-TAFILALET	61	-	48	16	44,0%	100,0%
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	9	1	2	1	18,2%	50,0%
FES-MEKNES	107	3	54	30	33,5%	90,9%
GUELMIM-OUED NOUN	37	-	8	8	17,8%	100,0%
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	12	-	3	5	20,0%	100,0%
MARRAKECH-SAFI	162	1	66	22	28,9%	95,7%
ORIENTAL	61	1	35	27	36,5%	96,4%
RABAT-SALE-KENITRA	58	-	33	23	36,3%	100,0%
SOUSS-MASSA	115	-	39	21	25,3%	100,0%
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	79	-	50	17	38,8%	100,0%
Total	856	7	426	214	33,2%	96,8%

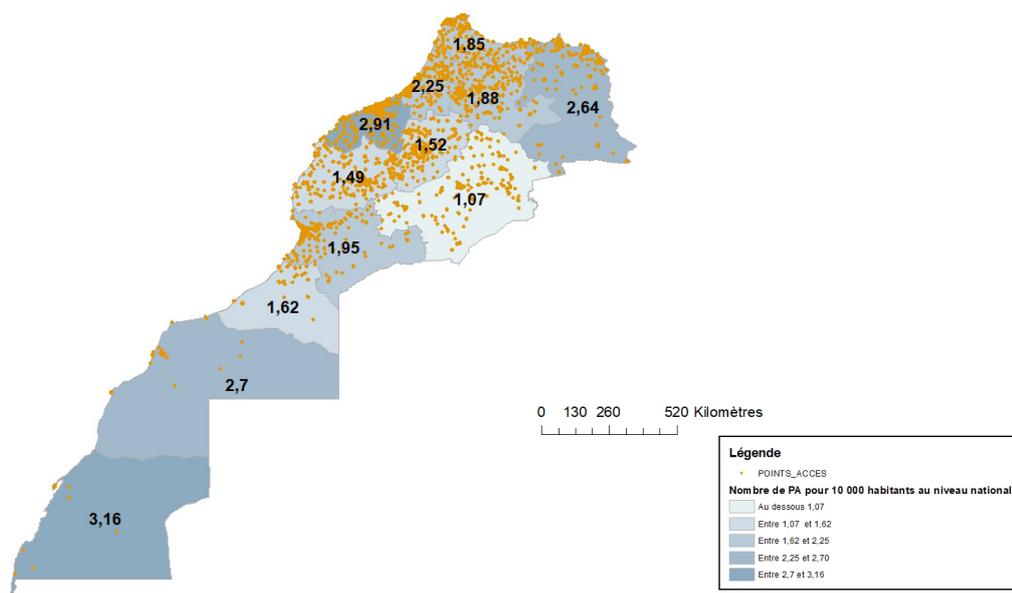
Tableau 2 : Couverture régionale par le réseau des établissements de paiement à fin 2022

Quant au réseau bancaire, il a enregistré une baisse de 0.2% au niveau de sept régions du Royaume avec une baisse de près de 4% en milieu rural. Le tableau, ci-après, présente l'évolution par région et milieu :

Région	Réseau bancaire 2022		Réseau bancaire 2021		Evolution du réseau		
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	National
BENI MELLAL-KHENIFRA	68	314	72	323	-4	-9	-13
CASABLANCA-SETTAT	69	1.919	72	1.905	-3	14	11
DRAA-TAFILALET	34	140	35	140	-1	0	-1
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	3	33	3	32	0	1	1
FES-MEKNES	42	749	47	760	-5	-11	-16
GUELMIM-OUED NOUN	9	58	9	59	0	-1	-1
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	-	92	-	91	0	1	1
MARRAKECH-SAFI	38	631	39	637	-1	-6	-7
ORIENTAL	59	549	61	554	-2	-5	-7
RABAT-SALE-KENITRA	46	977	46	965	0	12	12
SOUSS-MASSA	48	471	48	465	0	6	6
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	45	610	47	610	-2	0	-2
Total	461	6.543	479	6.541	-18	2	-16

Tableau 3 : Evolution du réseau bancaire

Figure 1 : Répartition des points d'accès bancaire combinée avec l'indicateur « nombre de points d'accès par 10 000 habitants »



Quatorze communes rurales, dont la population totale s'élève à 93 572, sont desservies uniquement par des agences bancaires.

Encadré 5 : Situation des ouvertures et fermetures des agences bancaires et des établissements de paiement

L'analyse de l'évolution du réseau dévoile des cas d'ouverture et de fermeture d'agences aussi bien pour les banques que les établissements de paiement. En effet, le tableau suivant présente la situation des établissements de paiement :

Région	Rural		Urbain		National	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
BENI MELLAL-KHENIFRA	78	18	261	-	339	18
CASABLANCA-SETTAT	79	4	1.407	30	1.486	34
DRAA-TAFILALET	42	5	136	-	178	5
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	2	-	30	-	32	-
FES-MEKNES	39	9	515	-	554	9
GUELMIM-OUED NOUN	6	-	58	-	64	-
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	4	2	65	4	69	6
MARRAKECH-SAFI	64	14	392	2	456	16
ORIENTAL	35	2	247	3	282	5
RABAT-SALE-KENITRA	57	5	695	49	752	54
SOUSS-MASSA	38	9	200	4	238	13
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	41	9	445	3	486	12
Total	485	77	4.451	95	4.936	172

Tableau 4 : Ouvertures et fermetures des points d'accès des établissements de paiement par région et milieu

Quant aux banques, la baisse de 16 points d'accès est répartie comme suit :

Région	Rural		Urbain		National	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
BENI MELLAL-KHENIFRA	-	4	-	9	-	13
CASABLANCA-SETTAT	1	4	22	8	23	12
DRAA-TAFILALET	-	1	2	2	2	3
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	-	-	1	-	1	-
FES-MEKNES	-	5	-	11	-	16
GUELMIM-OUED NOUN	-	-	-	1	-	1
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	-	-	1	-	1	-
MARRAKECH-SAFI	-	1	2	8	2	9
ORIENTAL	-	2	4	9	4	11
RABAT-SALE-KENITRA	1	1	16	4	17	5
SOUSS-MASSA	-	-	7	1	7	1
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	-	2	5	5	5	7
Total	2	20	60	58	62	78

Tableau 5 : Ouvertures et fermetures des points d'accès bancaires par région et milieu

S'agissant des communes rurales qui demeurent sans points d'accès, elles se présentent comme suit :

Région	CR sans points d'accès				Répartition des CR par catégorie			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Total	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Total
BENI MELLAL-KHENIFRA	2	18	41	61	15	47	57	119
CASABLANCA-SETTAT	14	36	42	92	26	53	45	124
DRAA-TAFILALET	2	21	38	61	7	47	55	109
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB			9	9			11	11
FES-MEKNES	5	32	64	101	14	60	87	161
GUELMIM-OUED NOUN			36	36		2	43	45
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA			12	12			15	15
MARRAKECH-SAFI	10	49	103	162	29	73	126	228
ORIENTAL	2	10	48	60	7	23	66	96
RABAT-SALE-KENITRA	9	25	24	58	27	39	25	91
SOUSS-MASSA	1	15	95	111	9	25	120	154
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	2	26	51	79	11	54	64	129
Total	47	232	563	842	145	423	714	1.282

Catégorie 1 : Population de plus de 20 000 hab.

Catégorie 2 : Population entre 20 000 et 10 000 hab.

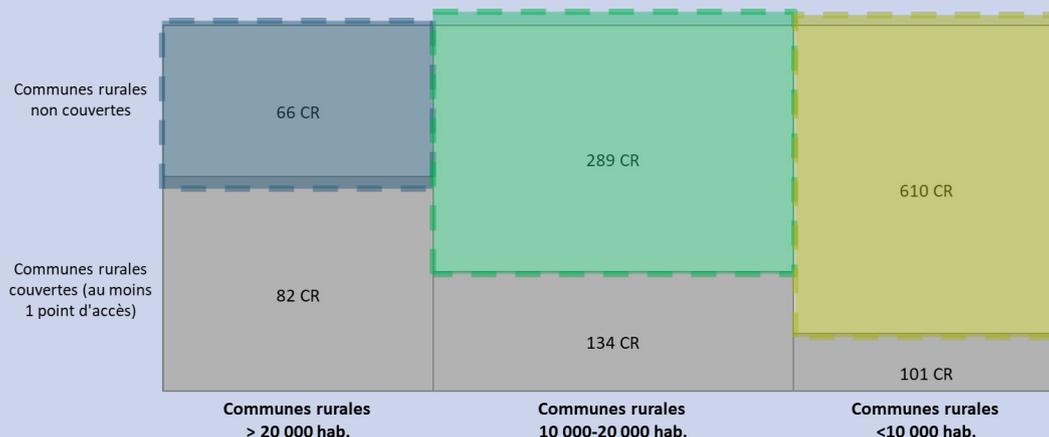
Catégorie 3 : Population de moins de 10 000 hab.

Tableau 6 : Répartition régionale des communes rurales non-couvertes

En effet, le nombre des communes rurales non-couvertes par le réseau bancaire et les établissements de paiement est passé de 965, à fin 2018, à 842 (66% des communes rurales) à fin 2022, soit une amélioration de 12.75%. Les zones exclues abritent 7 757 292 habitants, soit 53% de la population rurale et 23% de la population totale.

Encadré 6 : Situation des communes rurales à fin 2018 (Rappel)

A fin 2018, l'analyse de la situation des communes rurales a fait ressortir la segmentation suivante :



Quant au réseau des AMC, il a enregistré une baisse de 0.5% par rapport à 2021 pour atteindre 1 678 points de vente en 2022.

Ainsi, l'évolution des indicateurs de l'accès par rapport aux objectifs de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière démontre les efforts déployés par les différents acteurs, comme il en ressort du tableau ci-après :

	Réalizations		Objectifs	
	2017 (1)	2022	2023	2030
Points d'accès financiers (2)	13.600	31 515 (3)	43.300	74.000
Nombre d'agents (4)	NA	22.611	25.000	50.000
% de communes rurales avec point d'accès	25%	34%	30%	50%

(1) Année de référence de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

(2) Σ Agents des EP (principaux et secondaires), agences de la microfinance, réseau bancaire & agents d'assurance

(3) Réseau bancaire et des établissements de paiement uniquement

(4) Agents de paiement principaux et agents de paiement détaillants

Tableau 7 : Evolution des indicateurs par rapport aux objectifs fixé

2. Dimension « Usage »

L'évaluation du niveau de pénétration et d'utilisation des services financiers représente une étape cruciale du processus de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière notamment dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours et en préparation de la prochaine phase qui devra démarrer à partir de 2024. En effet, elle permet de renseigner les parties prenantes et les organes de gouvernance sur l'efficacité des actions entreprises et ainsi orienter leurs décisions.

a. Utilisation des comptes de paiement et du paiement mobile

La structure des comptes de paiement⁸ demeure identique à celle de l'année 2021 ; le compte de niveau 2 prédomine avec une part de 50% contre 59% un an auparavant. Le compte de niveau 1 représente une part de 36% contre 31% en 2021 et le compte de type 3, une part de 14% en 2022 contre 9% en 2021.

La répartition des comptes de paiement par milieu révèle que la quasi-totalité des comptes sont ouverts au niveau des agences urbaines à l'instar des comptes bancaires.

Région	Répartition des comptes de paiement par milieu	
	Rural	Urbain
BENI MELLAL-KHENIFRA	19%	81%
CASABLANCA-SETTAT	1%	99%
DRAA-TAFILALET	15%	85%
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	0%	100%
FES-MEKNES	7%	93%
GUELMIM-OUED NOUN	14%	86%
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	27%	73%
MARRAKECH-SAFI	13%	87%
ORIENTAL	5%	95%
RABAT-SALE-KENITRA	9%	91%
SOUSS-MASSA	14%	86%
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	12%	88%
National	6%	94%

Tableau 8 : Répartition des comptes de paiement

⁸ Un compte de type 1 nécessite seulement un numéro de téléphone et le plafond du compte est fixé à 200 dhs.

Un compte de type 2 nécessite la présentation d'une pièce d'identité et est plafonné à 5 000 dhs.

Un compte de type 3 requiert en plus un justificatif de domicile et peut atteindre 20 000 dhs.

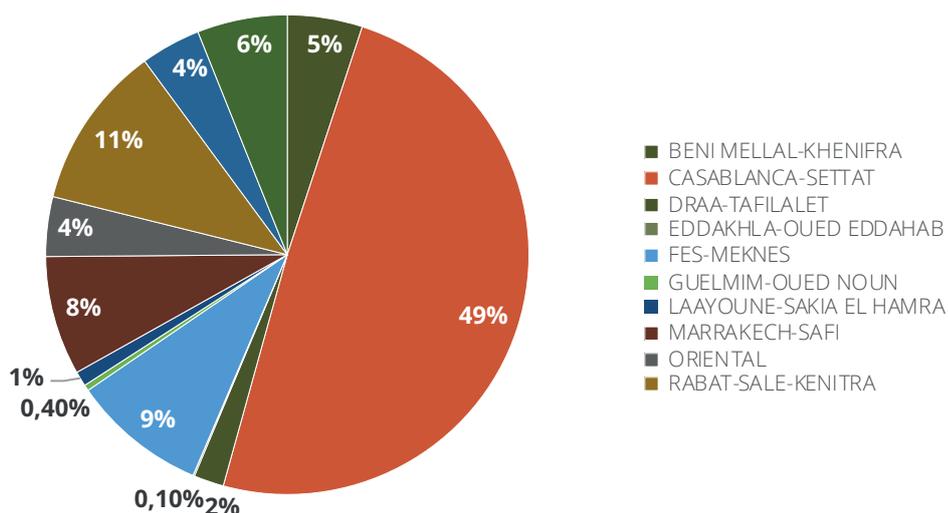


Figure 2 : Répartition des comptes de paiement par région

S'agissant du paiement mobile, son activité continue son évolution avec 22 offres M-Wallets disponibles sur le marché, à fin 2022, dont 14 émises par des établissements de paiement. L'encours global des M-Wallets émis a augmenté considérablement en 2022 passant de 6,3 millions à fin 2021 à 7,7 millions à fin 2022, avec une augmentation des souscriptions de près de 25%.

La part des M-Wallets émis par les établissements de paiement représente 73% du total de l'encours des M-Wallets, soit 5,8 millions de M-Wallets à fin 2022 (contre 4,8 millions à fin 2021).

	2017	2022 (Réalisation)	2023 (Objectif)
% de la population adulte porteuse d'un M-Wallet	NA	28%	20%

Tableau 9 : Evolution de la part des adultes ayant de M-Wallet⁹

Concernant la structure des transactions effectuées par les M-Wallets émis par les établissements de paiement, les paiements des factures représentent, en nombre, la part la plus importante des transactions effectuées, avec 71% (contre 74% en 2021), suivis par les transferts Mobile to Mobile (22% contre 19% en 2021) et par les paiements des commerçants (7%, similaire au niveau enregistré en 2021).

Pour les M-Wallets adossés à des comptes bancaires, la structure des transactions effectuées par en nombre diffère de celle des établissements de paiement : les paiements des factures par M-Wallet prédominent avec 66% en nombre (contre 71% en 2021), suivis par les transferts, avec une part de 21% contre 18% un an auparavant, et les retraits GAB (12% au lieu de 11% en 2021). Les paiements des commerçants demeurent faibles (1% seulement).

L'analyse de la répartition en valeur fait ressortir une prédominance des transactions de transferts sur les M-Wallets adossés à des comptes bancaires, dont la part s'est élevée à 54%, suivies par les retraits GAB (28%) et les paiements des factures (18%). Pour les établissements de paiement, le montant des paiements de factures a représenté 60% des transactions contre 36% pour les transferts, 3% pour les paiements des commerçants et 1% pour les retraits GAB.

⁹ Il s'agit d'un proxy calculé sur la base de l'encours des M-Wallet par rapport à la population adulte.

b. Microfinance

L'encours du Microcrédit en 2022 a atteint 8.4 Milliards de Dhs, soit une évolution de 1.8% par rapport 2021. Il en découle un encours moyen de crédits de 10 500 dirhams, contre 9 800 dirhams en 2021.

Quant à l'évolution du nombre des clients actifs, il a connu une baisse de 4.9% pour s'établir à 795 mille clients à fin 2022, dont 47% sont des femmes. Concernant le nombre de TPE servies par le secteur, il a enregistré une évolution positive de 112,63% pour atteindre 32.567 TPE contre 15.316 en 2021.

Par ailleurs, 24 candidats dont 13 femmes ont été primés pour l'originalité et la réussite de leurs micro-projets, lors de la 9^{ème} édition du « Prix National du Micro-Entrepreneur » organisée par le Centre Mohammed VI de soutien à la Microfinance Solidaire (CMS) et la FNAM.

c. Assurance inclusive : Résultats du « baromètre de l'assurance inclusive »

L'enquête quantitative réalisée par l'ACAPS a permis de mesurer, à l'échelle nationale, l'accès aux services assurantiels et leur utilisation auprès de la population marocaine ainsi que des TPE de moins de 10 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 millions de Dirhams. Ces entreprises évoluent dans les secteurs du commerce, de l'artisanat et des services, tant dans le secteur formel qu'informel.

Baptisée « Baromètre de l'assurance inclusive », cette enquête a mis l'accent sur les niveaux de connaissance, de pénétration et d'utilisation des produits d'assurance à travers deux échantillons représentatifs composés respectivement de 2484 et 615 répondants issus des différentes régions du Maroc, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle s'est déroulée du 27 septembre au 21 octobre 2022.

En ce qui concerne **les particuliers**, les principales conclusions révèlent une faible pénétration des produits d'assurance, à l'exception de l'assurance automobile. En effet, seulement 6% des répondants ont déclaré bénéficier d'un produit d'épargne (retraite, capitalisation ou éducation), 4% d'une assurance habitation, 3% d'une assurance décès (temporaire ou emprunteur), 3% d'une assurance santé complémentaire auprès d'une entreprise d'assurances et de réassurance privée (contre 32% ayant déclaré bénéficier de l'assurance maladie obligatoire), et moins de 1% ont déclaré bénéficier d'un autre produit d'assurance (assistance, assurance invalidité, assurance loisirs, etc.).

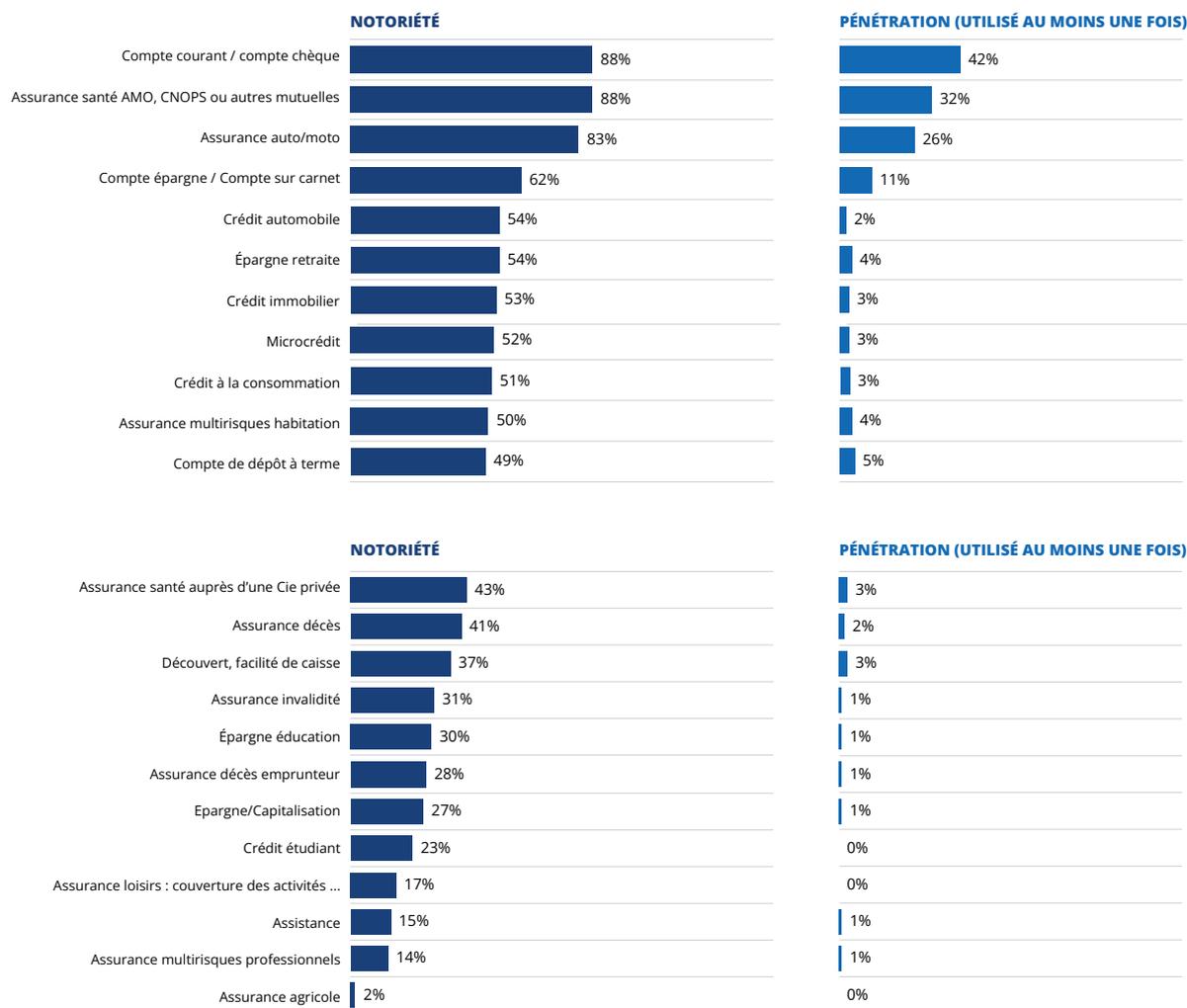


Figure 3 : Notoriété et pénétration des services financiers (cas des particuliers)

En termes de notoriété, l'assurance automobile est le produit le plus connu, avec 83% des répondants déclarant en avoir connaissance, même s'ils n'en bénéficient pas. Viennent ensuite l'épargne retraite (54%), l'assurance habitation (50%), l'assurance santé complémentaire auprès d'une entreprise d'assurances et de réassurance privée (43%), l'assurance décès temporaire (41%), et moins de 30% de notoriété pour les autres produits d'assurance.

L'intérêt des particuliers pour les différents produits d'assurance varie considérablement. Ainsi, les produits qui suscitent le plus d'intérêt sont l'assurance agricole (71%), l'épargne retraite (63%) et l'assurance santé (56%). En revanche, l'assurance loisirs, l'assurance décès emprunteur et l'assistance suscitent un faible intérêt (moins de 40%).

Les principaux obstacles cités par les personnes non intéressées sont le manque de besoin perçu, le manque de revenus suffisants et le manque d'informations sur les produits d'assurance. En effet, la majorité des particuliers interrogés ne connaissent pas les gammes de prix des produits d'assurance, à l'exception de l'assurance automobile/moto, pour laquelle 41% des répondants estiment avoir une bonne connaissance des tarifs, contre moins de 14% pour les autres produits.

Le Baromètre de l'inclusion financière a également révélé que la perception de la complexité des procédures de souscription aux produits d'assurance varie selon le produit. Par exemple, la souscription à une assurance automobile est considérée comme simple, contrairement à l'assurance décès ou à l'épargne/capitalisation.

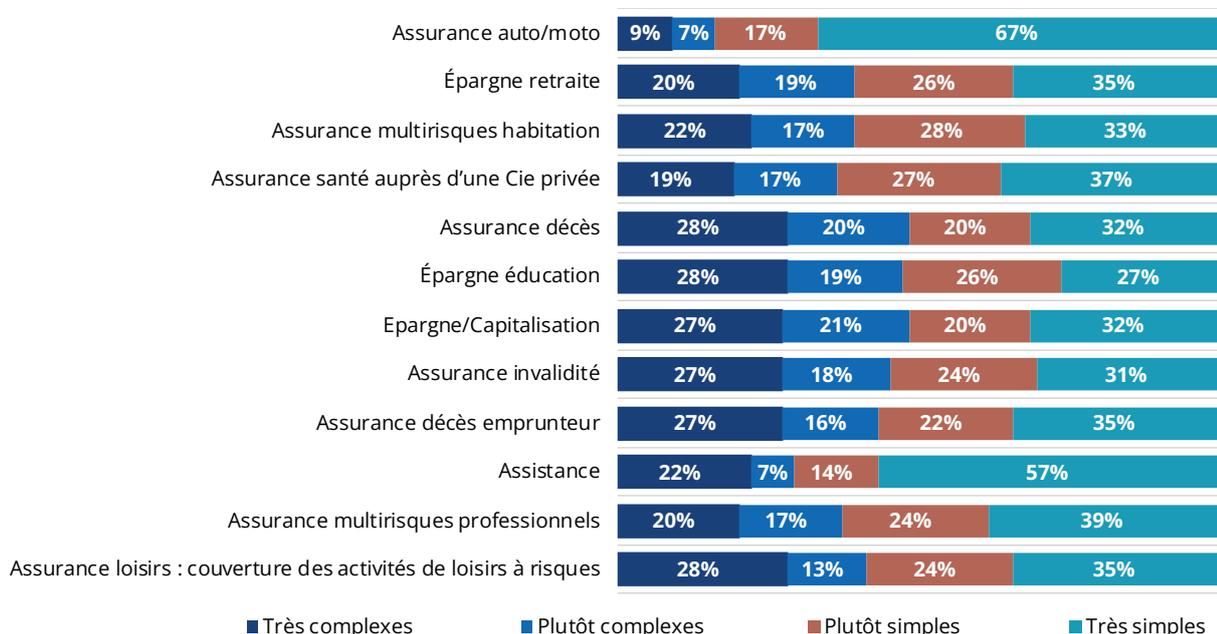


Figure 4 : Perception des particuliers vis-à-vis de la complexité des procédures de souscription des produits d'assurance

En ce qui concerne l'accès à l'information, les agents et les courtiers en assurance sont les sources privilégiées des particuliers pour se renseigner sur les produits d'assurance (54%), en plus d'autres sources telles que la télévision (39%), Internet, notamment via Google (28%), et les réseaux sociaux, principalement Facebook (27%).

Quant aux **TPE**, la pénétration des produits d'assurance est globalement plus élevée. En effet, 44% des répondants ont déclaré bénéficier d'une assurance automobile, 29% d'une assurance accidents du travail, 22% d'une assurance multirisques professionnels, 17% d'une assurance responsabilité civile, 9% d'une assurance santé complémentaire auprès d'une entreprise d'assurances et de réassurance privée (contre 63% ayant déclaré bénéficier de l'assurance maladie obligatoire), 8% d'une épargne retraite, 5% d'une assurance décès (temporaire ou emprunteur), et moins de 2% ont déclaré bénéficier d'un autre produit d'assurance.

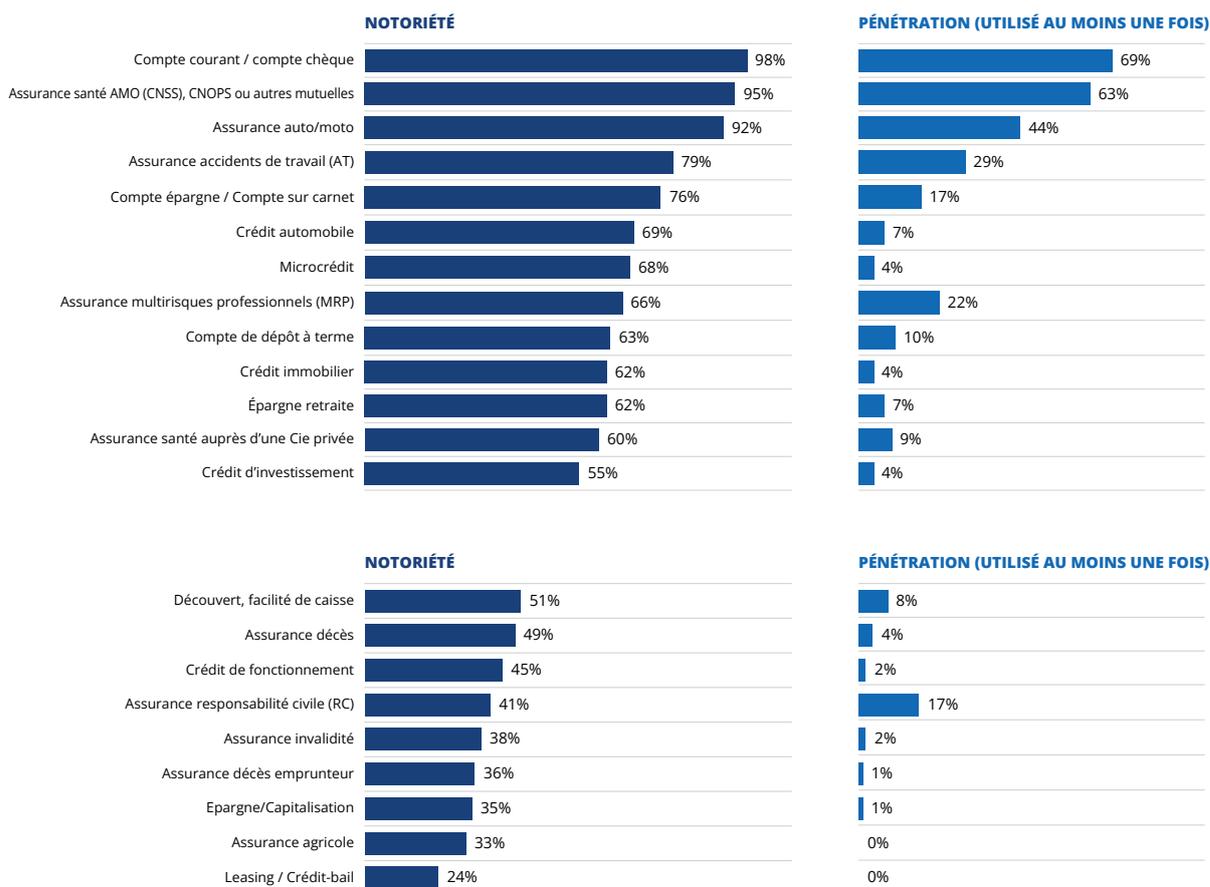


Figure 5 : Notoriété et pénétration des services financiers (cas des TPE)

En termes de notoriété, l'assurance automobile est également le produit le plus connu parmi les TPE, avec 92% des répondants déclarant en avoir connaissance, même s'ils n'en bénéficient pas. Viennent ensuite l'assurance accidents du travail (79%), l'assurance multirisques professionnels (66%), l'épargne retraite (62%), l'assurance santé complémentaire auprès d'une entreprise d'assurances et de réassurance privée (60%), l'assurance décès temporaire (49%), l'assurance responsabilité civile (41%), et moins de 40% de notoriété pour les autres produits d'assurance (assurance invalidité, assurance agricole, etc.).

L'intérêt des TPE pour les différents produits d'assurance varie également d'un produit à l'autre. Ainsi, les produits qui suscitent le plus d'intérêt sont l'accident du travail (67%), l'assurance multirisques professionnelle (59%) et la responsabilité civile (55%). En revanche, l'assurance décès et l'assurance invalidité suscitent un faible intérêt (moins de 40%).

d. Usage des services bancaires

Outre les données de Findex 2021 qui ont été publiées par la Banque Mondiale en 2022, l'usage des services bancaires est évalué sur la base des données recueillies auprès des banques.

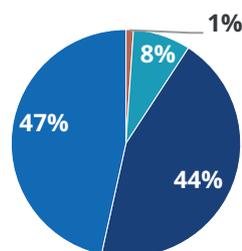
L'analyse de ces données dévoile qu'à fin 2022, 14,5 millions de personnes sont détenteurs de comptes, soit une hausse de 1,6% par rapport à l'année 2021, dont 39% sont des femmes et 3,8% uniquement ont un compte auprès d'une agence située en milieu rural.

	# Détenteurs			Population totale		% des détenteurs par rapport à la population totale	
	Rural	Urbain	ND	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Femmes	175.941	5.500.919	157	7.180.540	9.682.022	2%	57%
Hommes	373.189	8.400.793	781	7.272.869	9.474.653	5%	89%
ND	35	341					

Tableau 10 : Répartition des détenteurs de comptes par genre et milieu à fin 2022

91% des détenteurs de comptes ont au moins 25 ans alors que ce segment représente 78% de la population adulte (+15 ans) :

Groupes d'âge	# Détenteurs		
	ND	Femme	Homme
[15,20[-	64.150	87.821
[20,25[1	465.935	706.773
[25,45[3	2.411.116	3.987.825
45 et plus	372	2.735.816	3.992.344
Total	377	5.677.017	8.774.763



■ [15,20[■ [20,25[■ [25,45[■ 45 et plus

Tableau 11 : Répartition des détenteurs par tranche d'âge et par genre

Figure 6 : Répartition des détenteurs de comptes bancaires par tranche d'âge

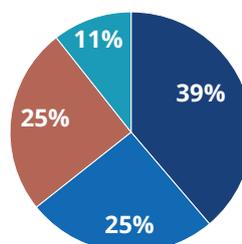
Quant aux comptes d'épargne, ils ont atteint 8 millions détenteurs à fin 2022 contre 8.2 millions en 2021. 45% des détenteurs des comptes d'épargne sont des femmes. Le tableau, ci-après, met en avant la répartition des détenteurs par région, milieu et genre :

Région	Rural		Urbain		ND	Total
	Femme	Homme	Femme	Homme		
BENI MELLAL-KHENIFRA	15.669	25.526	184.904	250.458		476.557
CASABLANCA-SETTAT	18.779	35.660	870.173	961.168		1.885.780
DRAA-TAFILALET	10.791	22.255	61.869	128.750		223.665
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	35	567	8.888	24.700		34.190
FES-MEKNES	8.391	15.139	422.486	498.987		945.003
GUELMIM-OUED NOUN	596	1.232	32.063	47.061		80.952
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	1.674	2.210	36.648	52.682		93.214
MARRAKECH-SAFI	3.121	10.475	257.057	350.797		621.450
ORIENTAL	15.257	26.483	260.153	326.845		628.738
RABAT-SALE-KENITRA	15.014	22.795	873.856	956.376		1.868.041
SOUSS-MASSA	8.287	14.566	172.456	248.236		443.545
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	8.517	20.379	277.337	333.308		639.541
ND					44.538	44.538
Total	106.131	197.287	3.457.890	4.179.368	44.538	7.985.214

Tableau 12 : Répartition des détenteurs des comptes d'épargne à fin 2022

S'agissant de l'utilisation des crédits, le nombre de bénéficiaires a atteint 3.3 millions à fin 2022, dont 31% sont des femmes et 64% ont un crédit immobilier ou consommation. Ainsi, la part des adultes ayant un crédit auprès d'une institution réglementée a atteint 12%.

La répartition par région et milieu de la part des détenteurs de crédit par rapport à la population totale selon la catégorie de crédit se présente comme suit :



■ Micro-crédit ■ Autres
■ Consommation ■ Immobilier

Figure 7 : Répartition des personnes détenteurs de crédit par catégorie à fin 2022

Région	2021		2022		Evolution		
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	National
BENI MELLAL-KHENIFRA	0,2%	4,3%	0,2%	4,0%	-5,9%	-5,3%	-5,4%
CASABLANCA-SETTAT	0,2%	7,5%	0,2%	7,4%	-0,3%	-2,1%	-2,0%
DRAA-TAFILALET	0,2%	5,1%	0,2%	5,0%	-2,1%	-1,6%	-1,6%
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	2,1%	9,5%	1,8%	8,6%	-14,3%	-9,4%	-9,6%
FES-MEKNES	0,1%	5,0%	0,1%	4,9%	-0,7%	-2,0%	-2,0%
GUELMIM-OUED NOUN	0,1%	5,8%	0,1%	5,2%	-1,1%	-10,7%	-10,6%
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	8,3%	6,6%	7,3%	6,2%	-11,8%	-5,8%	-6,0%
MARRAKECH-SAFI	0,0%	5,5%	0,0%	5,4%	10,5%	-1,5%	-1,4%
ORIENTAL	0,2%	4,4%	0,2%	4,1%	-8,2%	-6,5%	-6,6%
RABAT-SALE-KENITRA	0,1%	8,9%	0,1%	8,4%	-2,2%	-5,6%	-5,6%
SOUSS-MASSA	0,1%	5,0%	0,1%	5,0%	-6,1%	-1,1%	-1,2%
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	0,2%	4,4%	0,2%	4,4%	0,8%	-1,1%	-1,1%
Total	0,1%	6,2%	0,1%	6,0%	-2,9%	-3,3%	-3,3%

Tableau 13 : Répartition du taux des bénéficiaires des crédits consommation par rapport à la population totale à fin 2022

Région	2021		2022		Evolution		
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	National
BENI MELLAL-KHENIFRA	0,0%	1,8%	0,0%	1,9%	1,6%	1,5%	1,5%
CASABLANCA-SETTAT	0,1%	5,7%	0,1%	5,7%	3,2%	0,9%	0,9%
DRAA-TAFILALET	0,0%	1,6%	0,0%	1,6%	3,6%	4,2%	4,2%
EDDAKHLA-OUED EDDAHAB	1,8%	4,2%	2,0%	4,5%	14,7%	5,5%	5,9%
FES-MEKNES	0,0%	3,7%	0,0%	3,7%	5,4%	0,4%	0,4%
GUELMIM-OUED NOUN	0,0%	1,8%	0,0%	1,9%	2,1%	5,9%	5,9%
LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	4,6%	2,0%	4,0%	2,1%	-11,1%	5,4%	4,3%
MARRAKECH-SAFI	0,0%	3,2%	0,0%	3,2%	18,0%	1,2%	1,3%
ORIENTAL	0,1%	2,2%	0,1%	2,2%	6,1%	-0,5%	-0,3%
RABAT-SALE-KENITRA	0,1%	5,6%	0,1%	5,6%	7,2%	1,1%	1,1%
SOUSS-MASSA	0,0%	2,6%	0,0%	2,7%	4,2%	1,3%	1,3%
TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	0,1%	2,4%	0,1%	2,4%	2,4%	0,5%	0,5%
Total	0,1%	3,9%	0,1%	4,0%	4,0%	1,0%	1,0%

Tableau 14 : Répartition du taux des bénéficiaires des crédits immobiliers par rapport à la population totale à fin 2022

Ci-après, le taux d'usage des crédits par profil de bénéficiaires (par rapport à la population adulte) :

	Consommation		Immobilier	
	2021	2022	2021	2022
Jeunes (15-25 ans)	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%
Femmes	2,1%	2,1%	1,9%	1,9%
Hommes	6,8%	6,5%	3,7%	3,7%
Ruraux	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%

Tableau 15 : Taux d'usage par catégorie de crédit et par profil de bénéficiaires

A propos du soutien aux start-ups, le programme Innov Invest lancé en 2017 par le Ministère de l'économie et des Finances et mis en place par Tamwilcom, a permis de mettre en place des mécanismes de financement dédiés aux start-ups (Fonds d'investissement, prêts et subventions) et de dynamiser l'écosystème des entreprises innovantes au Maroc. A fin 2022, des financements de plus 300 MDH ont été accordés aux entreprises et porteurs de projet via les différents mécanismes de financements prévus par le FIL (Subvention, prêts d'honneur, Equity, etc), ce qui représente plus 900 entrepreneurs accompagnés à travers ledit programme.

En effet, ce programme qui vise à mettre en place des instruments de financement et des appuis techniques adéquats pour les entreprises innovantes et porteurs de projets, a permis de réaliser un impact significatif à travers la création de plus de 1400 emplois, le financement de plus de 500 start-ups et porteurs d'idées, la mobilisation de plus de 470 millions de dirhams de capitaux privés et le dépôt de plus de 40 brevets.

Ainsi, l'évolution des indicateurs de l'usage par rapport aux objectifs de la stratégie se présente comme suit :

	Réalizations				Objectifs
	Côté demande : FINDEX		Côté offre		
	2017 (1)	2021 (1)	2021 (2)	2022 (2)	2023
Accès global au compte : % adultes avec un compte	29%	44%	52%	53%	50%
Ecart hommes-femmes : Pourcentage d'écart en pénétration de compte	-59%	-42%	-40%	-37%	-41%
Ecart urbains-ruraux : Pourcentage d'écart en pénétration de compte	-46%	ND	-94%	-93%	-36%
Ecart adultes-jeunes : Pourcentage d'écart en pénétration de compte	-52%	-24%	-66%	-64%	-38%
Pénétration de l'épargne formelle : % adultes épargnant dans une institution formelle	6%	7%	30%	29%	20%
Financement des Particuliers : % adultes avec un crédit auprès d'une institution formelle	3%	5%	12%	11%	12%

(1) Source : Findex 2017 & 2021

(2) Sources : Données du côté de l'offre. L'indicateur sur l'accès au compte ne couvre que les offres bancaires.

Tableau 16 : Evolution des indicateurs de mesure

e. Indicateurs du côté de la demande : Résultats de l'enquête Findex

Du côté de la demande, les données issues de l'enquête Findex 2021 font ressortir que la part des adultes détenant un compte s'établit à 44%, en hausse de 15 points de pourcentage par rapport à 2017. Toutefois 18% de ces détenteurs ont un compte inactif pour au moins une année.

Par ailleurs, 19% des adultes ont ouvert leur premier compte pour recevoir un paiement salarial, tandis que 6% l'ont ouvert pour recevoir un virement du gouvernement.

En dépit de l'amélioration de la détention des comptes entre 2017 et 2021, l'enquête a fait ressortir la persistance des écarts en termes de genre, d'âge et de revenu.

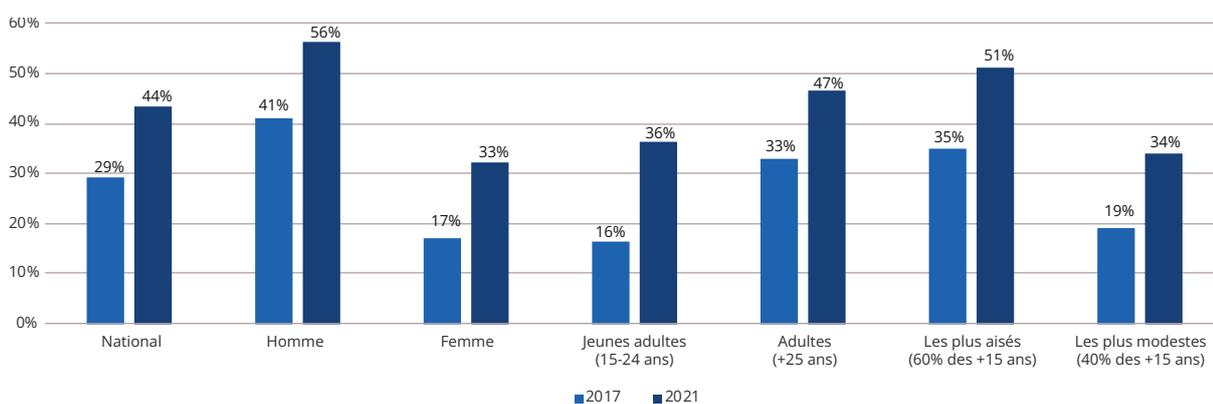


Figure 8 : Pourcentage des adultes détenant un compte au Maroc

Près de 86% des adultes n'ayant pas de comptes considèrent l'insuffisance des fonds comme la principale barrière à la bancarisation, tandis que 25% des non-détenteur de compte évoquent la cherté des frais. Quant aux motifs religieux, ils viennent en troisième lieu parmi les obstacles cités à la détention de comptes au Maroc.

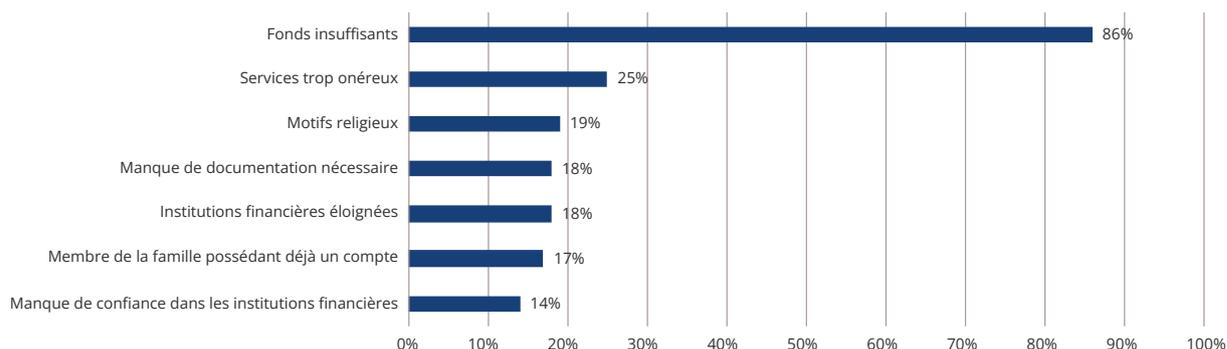


Figure 9 : Principaux obstacles pour la détention de comptes (en % des adultes n'ayant pas de compte)

En 2021, 35% des adultes déclarent avoir effectué une épargne, tandis que 57% ont eu recours à un emprunt. En outre, entre 2017 et 2021, le nombre des emprunteurs a évolué plus rapidement que le nombre des épargneurs, soit des hausses respectives de 31 et 13 points de pourcentages. Cependant, des écarts persistent toujours entre les hommes et adultes d'une part, et les femmes et les plus jeunes d'autre part.

S'agissant des emprunteurs, 49% d'entre eux ont eu recours à un proche, soit une progression de 31 points de pourcentage par rapport à 2017. En revanche, moins d'un adulte sur 10 s'est octroyé un prêt en s'orientant vers une institution financière ou un groupe d'épargne. Par ailleurs, près de 40% des adultes ont eu recours à un emprunt pour des fins médicales ou de santé.

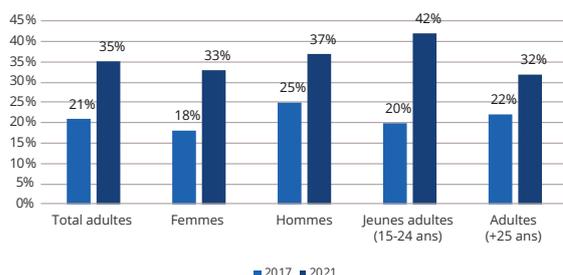


Figure 10 : % des adultes ayant effectué une épargne

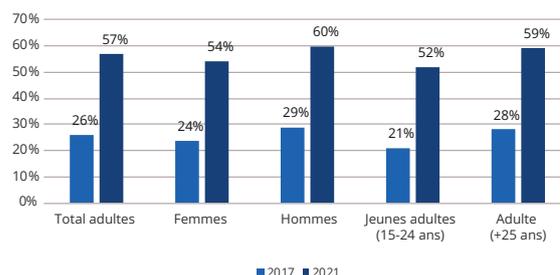


Figure 11 : % des adultes ayant effectué un emprunt

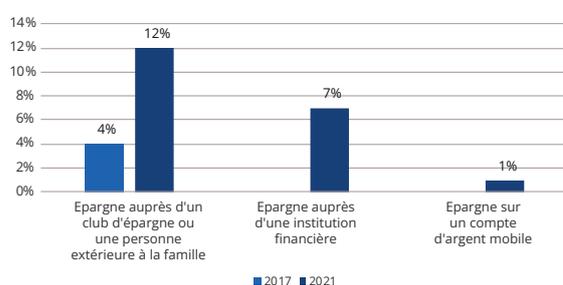


Figure 12 : Principaux modes d'épargne (% adultes)

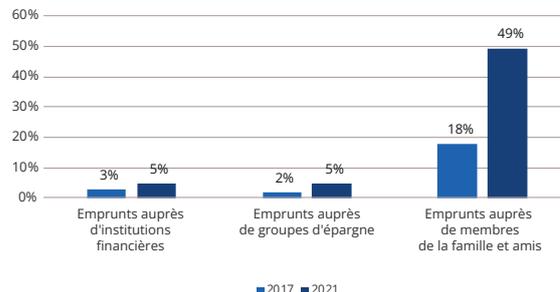


Figure 13 : Principales sources d'emprunt (% adultes)

Les résultats de l'enquête Findex ont démontré également une croissance au niveau des paiements numériques entre 2017 et 2021. En effet, en 2021, 30% des adultes déclarent avoir déjà effectué ou reçu un paiement numérique, contre 17% en 2017. En particulier, un adulte sur dix a déjà réalisé un achat en ligne via internet ou téléphone mobile contre 2% en 2017. Par ailleurs, 44%

des adultes ayant réalisé des paiements digitaux en magasins, l'ont fait pour la première fois après l'avènement de la pandémie de la COVID19.

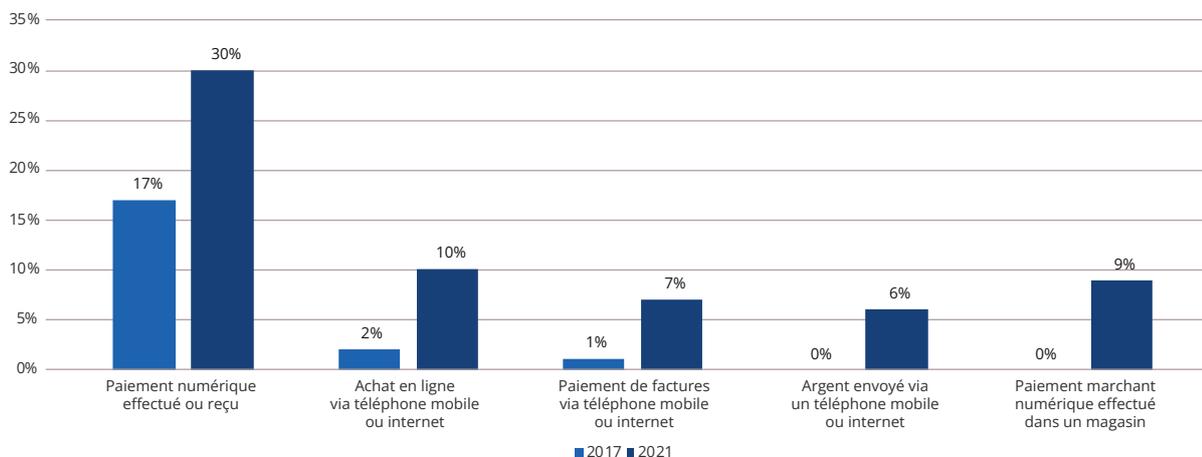


Figure 14 : Pourcentage des adultes ayant effectué des paiements numériques

S'agissant de la résilience financière des Marocains, 21% des adultes peuvent accéder à un financement d'urgence dans 30 jours sans difficulté, et seulement 14% au bout de 7 jours. Cet accès au financement est deux fois plus accessible aux hommes que par rapport aux femmes. D'une manière générale, la famille et les amis constituent les premiers pourvoyeurs de fonds en cas d'urgence pour près de la moitié des adultes, suivis de l'épargne pour 12% d'entre eux.

Pour ce qui est de la préoccupation financière, les frais médicaux en cas de maladie grave ou d'accident constituent l'épreuve financière la plus inquiétante pour 38% des adultes, tandis que 15% sont plus concernés par le paiement des frais de scolarité ou d'éducation.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête mettent en exergue le potentiel de développement de l'accès aux comptes et services financiers au Maroc compte tenu de ce qui suit :

- 18% des adultes ayant reçu des paiements du gouvernement¹⁰, les ont perçus en cash uniquement. Cette population comprend 25% des employés du secteur public ;
- 64% des salariés du secteur privé ont reçu leur salaire en cash, soit 14% des adultes au niveau national ;
- 58% des adultes n'ayant pas de compte auprès d'un établissement financier sont capables de l'utiliser sans avoir recours à une aide extérieure, s'ils décident d'en avoir ;

Seulement 32% des adultes au Maroc disposent d'une carte de crédit ou de débit, soit 75% des détenteurs de comptes auprès d'organismes financiers.

¹⁰ Transferts gouvernementaux, pension ou salaires du secteur public

PARTIE III :

DÉFIS ET PERSPECTIVES

La Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière a été adoptée en 2019 avec une structure organisée selon 7 leviers dont les périmètres ont été définis sur la base d'une analyse de l'état des lieux de l'inclusion financière. Depuis le lancement de la mise en œuvre, l'environnement externe a connu de nombreux changements conduits non seulement par les ambitions du Royaume dans le cadre du nouveau modèle de développement à horizon 2035 mais aussi les effets des crises successives. En effet, la pandémie de Covid-19, les tensions géopolitiques et le changement climatique ont accentué les vulnérabilités sur le plan socio-économique notamment au niveau de certains segments de la population tels que les ruraux, les femmes sans emploi et les personnes à besoins spécifiques.

Outre les défis découlant des crises, la première phase de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière a été marquée par le nouveau programme du Gouvernement pour la période 2021/2026 qui a défini de nouvelles priorités auxquelles la stratégie est appelée à contribuer, à savoir :

- Réaliser un taux de croissance à 4% au cours des prochaines années ;
- Créer au moins 1 million de postes d'emploi net au cours des prochaines années ;
- Augmenter le taux d'activité des femmes à plus de 30%, au lieu de 20% ;
- Réduire les disparités sociales et territoriales à moins de 39%, au lieu de 46,4% selon l'indice de Gini ;
- Assurer un « revenu de dignité » pour les personnes âgées de plus de 65 ans de 1.000 dirhams à horizon 2026 ;
- Généraliser les allocations familiales fixées à 300 dirhams par mois pour chaque enfant dans la limite de 3 enfants ;
- Généraliser l'indemnité pour perte d'emploi (IPE) à horizon 2025 à toute personne disposant d'un emploi stable ;
- Créer une allocation (prime) de naissance au profit des familles nécessiteuses de 2.000 dirhams à la naissance du premier enfant, et de 1.000 dirhams à la naissance du deuxième ;
- Accorder aux associations œuvrant dans le domaine du handicap un budget annuel de 500 millions de dirhams (MDH) ;
- Au moins 250.000 postes d'emploi direct à travers un programme de petits et grands chantiers publics ;
- Encourager le label « Made in Morocco » avec une production locale de 34 MMDH d'importations et un potentiel de création de plus de 100.000 emplois ;
- Créer plus de 100.000 postes d'emploi direct et indirect dans le secteur de la pêche et de la pisciculture.

Encadré 7 : Ambitions du Nouveau Modèle de Développement

Une Commission Spéciale sur le Modèle de Développement a présenté, en juin 2021, ses travaux relatifs au nouveau modèle de développement du Maroc, permettant de définir les enjeux et les priorités pour le mettre en œuvre d'ici 2035. Le Nouveau Modèle de Développement (NMD) vise à inclure tous les Marocains à travers une dynamique de création de richesses qui mobilise toutes les forces vives et qui crée des opportunités d'inclusion pour tous. En effet, le NMD cadre les priorités suivantes :

- Accélérer la construction d'un socle élargi de protection sociale, efficace, reposant sur un contrat social qui responsabilise les citoyens et l'État et qui consacre la solidarité sociale ;
- Porter une attention particulière à certaines populations :
 - Jeunes, qui représentent 25% de la population, aubaine démographique du pays et adultes de demain ;
 - Femmes, pour une plus grande participation dans la vie économique, politique et sociale ;
 - Personnes à besoins spécifiques (personnes âgées ne disposant pas de revenus, personnes en situation de handicap) ;
 - Populations travaillant dans l'informel, par une logique incitative, progressive et adaptée à la nature des acteurs.
 - Amorcer une réelle dynamique de régionalisation, le transfert aux régions des outils relatifs à leurs compétences propres, partagées et transférées, doit être accéléré ;
 - Généraliser la couverture numérique en milieu rural, un soutien à l'inclusion économique et financière de la population, en leur donnant accès à l'information ainsi qu'à des méthodes et plateformes de commercialisation permettant une juste répartition de valeur aujourd'hui largement capturée par les intermédiaires.

Dans le cadre du NMD, l'impact concret sur la vie du citoyen et l'obligation de résultats ont été mis en avant en tant que critères premiers de pertinence des stratégies, des politiques publiques et des projets de développement pour tous les acteurs (centralité du citoyen), et de responsabilisation des acteurs.

Dans ce cadre, des programmes d'aides sociales et d'accompagnement ont été lancés présentant de nouvelles opportunités pour la promotion de l'inclusion financière. Il s'agit en particulier du chantier national relatif à la généralisation de la couverture sociale au profit de l'ensemble des Marocains qui inclut plusieurs étapes importantes :

- L'élargissement de l'Assurance maladie obligatoire de base (AMO) pour couvrir les bénéficiaires du RAMED ;
- L'intégration d'un volet « protection sociale » dans le nouveau régime de Contribution Professionnel Unique (CPU) mis en œuvre début 2022¹¹, incluant un complément de droit destiné aux prestations sociales couvrant dans un premier temps l'assurance maladie obligatoire. Ce dispositif devrait également bénéficier aux autoentrepreneurs. Il implique le paiement de droits sur une base trimestrielle, et l'utilisation régulière de services financiers.
- L'adoption du Registre social unifié (RSU), pour un meilleur ciblage des aides sociales pour les catégories éligibles.

¹¹ Pour les entrepreneurs réalisant un montant du chiffre d'affaires annuel TTC ne dépassant pas : 2.000.000 de dirhams pour les activités commerciales, industrielles et artisanales ou 500.000 dirhams, pour les prestataires de services.

En outre, le Maroc s'est engagé sur la voie de la transformation numérique avec comme objectif principal de faire bénéficier toute la population, particuliers et entreprises, des avantages de la digitalisation.

Dans ce contexte, la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière est appelée à renforcer les efforts dans le cadre d'une démarche coordonnée et proactive pour contribuer à relever les nouveaux défis et à accompagner les chantiers nationaux en faveur de l'inclusion sociale et économique de la population. De même, le dispositif de suivi & évaluation devra être renforcé en faveur d'une mesure d'impact à même de renseigner sur les résultats concrets des initiatives mises en œuvre.

A cet effet, la préparation de la formulation de la 2^{ème} phase de la stratégie sera initiée à partir de l'année 2023 et se focalisera sur une évaluation approfondie des forces, faiblesses, opportunités et risques tout en définissant les paramètres autour desquels il convient de construire les prochaines étapes. La 2^{ème} phase devra capitaliser sur les enseignements tirés de la première expérience ainsi que des priorités nationales en termes de protection sociale, de digitalisation, de résilience face au changement climatique et d'autonomisation économique.

